

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

2025

Régie communautaire

présenté conformément à l'article L.22245 du code général des
collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Direction des Cycles de l'Eau
9 Chemin du Gaz - 67500 HAGUENAU
www.agglo-haguenau.fr
24h/24 7j/7 : 03 88 73 71 71
eau@agglo-haguenau.fr

Sommaire

L'exercice de la compétence	3
La régie communautaire	5
Le patrimoine	7
La qualité de l'eau	17
Les données financières.....	20
Les performances du service	24
Les investissements réalisés en 2025	30
Actualités et perspectives 2026	32
Annexes.....	35

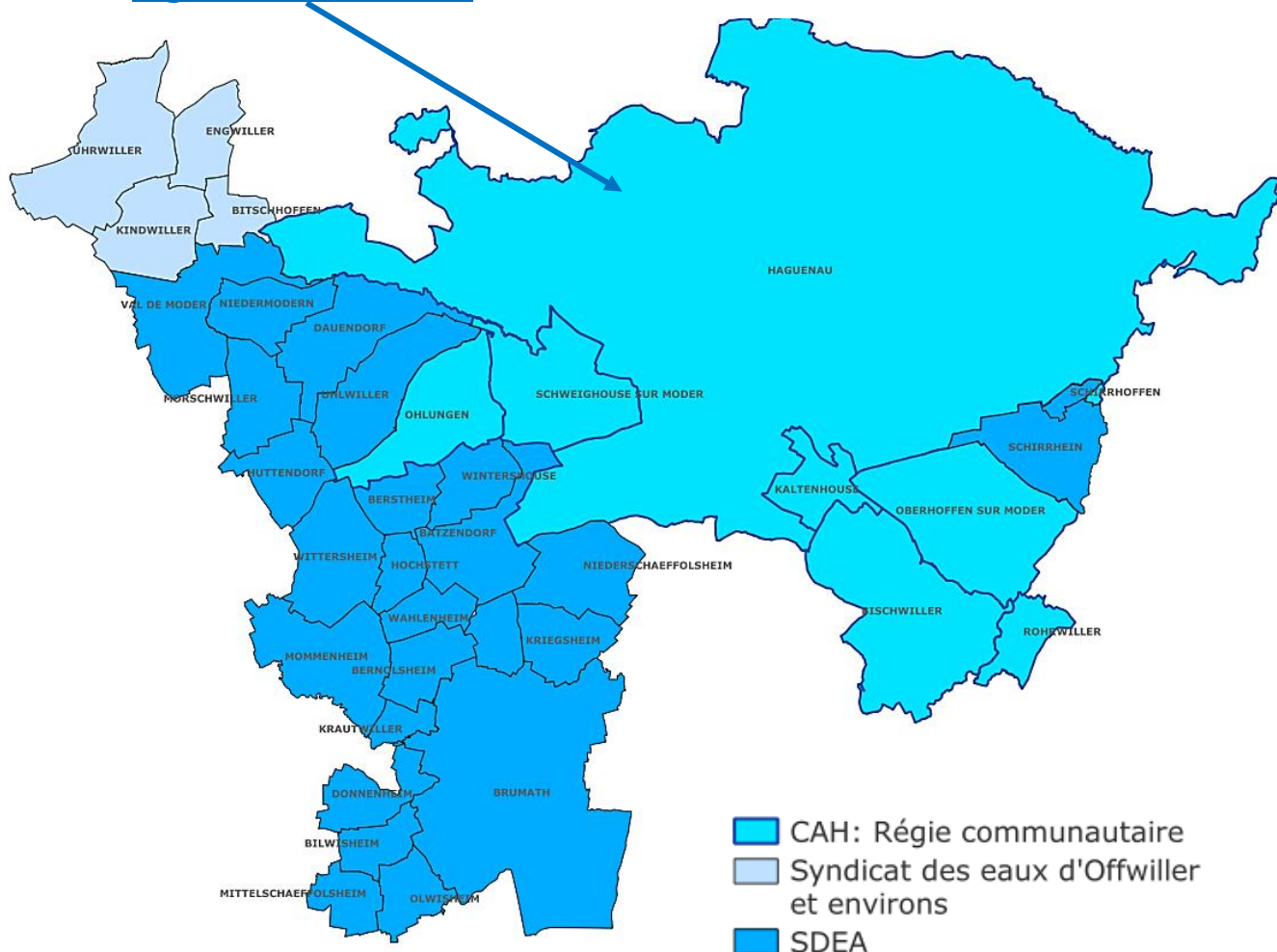
L'exercice de la compétence

Les périmètres de gestion

La Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) est compétente en matière d'eau potable sur son territoire depuis le 1^{er} janvier 2020, en application des dispositions prévues par la Loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe. Elle décide de maintenir les transferts de compétence historiques aux structures syndicales existantes dans 30 des 36 communes de l'agglomération (SDEA Alsace-Moselle et SIE d'Offwiller et Environs) pour préserver la cohérence technique des périmètres de gestion.

Elle crée au 1^{er} janvier 2023 une régie communautaire de distribution d'eau pour exercer cette compétence en régie sur les 6 communes non intégrées à ces structures syndicales : **Bischwiller, Haguenau, Kaltenhouse, Oberhoffen-sur-Moder*, Ohlungen et Schweighouse-sur-Moder**, que la commune de **Rohrwiller** a ensuite rejoint au 1^{er} janvier 2024.

Les 7 communes de la régie communautaire forment aujourd'hui un périmètre technique cohérent ; elles sont toutes desservies par les installations de production d'eau de la CAH. Le présent rapport porte sur le service public d'eau potable 2025 de la [régie communautaire](#).



* A Oberhoffen-sur-Moder, l'exploitation des réseaux de distribution d'eau et la gestion des factures d'eau restent du ressort de la société SUEZ EAU France jusqu'au 30 juin 2026 (échéance du contrat de délégation du service public).

La Direction des Cycles de l'Eau

La Direction des Cycles de l'Eau de la CAH est basée au **9 chemin du Gaz à Haguenau** et comprend **35 agents mutualisés** en charge de la réalisation en régie de l'ensemble des missions du service de l'eau et de l'assainissement :

- La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux sur les installations de distribution d'eau et d'assainissement,
- L'exploitation quotidienne des réseaux et des ouvrages,
- La surveillance de la qualité de l'eau et la maîtrise du traitement des eaux usées,
- La gestion de la clientèle et de la facturation.

En outre, 2 agents parmi ces effectifs ont la charge de la gestion des cours d'eau, dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Les usagers des communes de **Bischwiller, Haguenau, Kaltenhouse, Ohlungen, Rohrwiller et Schweighouse-sur-Moder**, peuvent contacter l'accueil de la direction au **03 88 73 71 71**. Ce numéro unique renvoie vers un service d'astreinte en dehors des heures ouvrées du service pour le traitement des **urgences techniques** (rupture de réseau, dégradation de la qualité de l'eau, coupure d'eau, bouchage de l'assainissement). Ils peuvent également s'y rendre pour tout renseignement concernant le service pendant les heures d'ouverture :
du **lundi au vendredi** de **8h à 12h** et de **13h30 à 17h30**.



Jusqu'au 30 juin 2026, les usagers de la commune d'**Oberhoffen-sur-Moder** peuvent prendre contact avec la société SUEZ Eau France, en appelant le **09 77 408 408** du lundi au vendredi, de **8h à 19h**, et le samedi de **8h à 13h**. **En cas d'urgence**, SUEZ Eau France met également à votre disposition une astreinte technique joignable **24h/24 au 09 77 401 124**.

La régie communautaire

Le règlement du service public d'eau potable

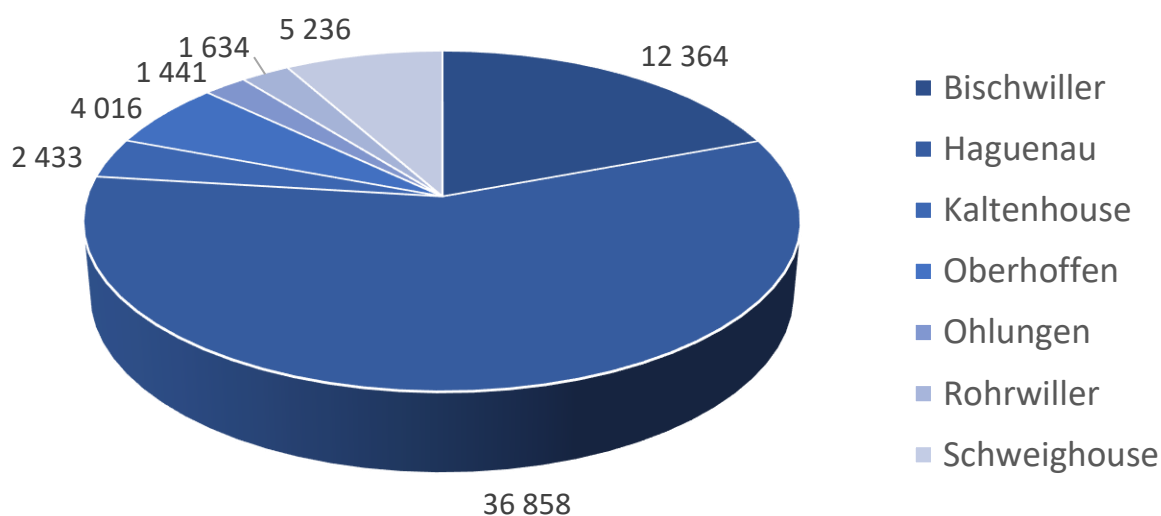
La CAH a adopté son règlement du service public d'eau potable par délibération du conseil communautaire du 8 décembre 2022, puis révisé par délibération du 28 mars 2024 suite à l'intégration de Rohrwiller. Celui-ci est ainsi applicable dans les communes de Bischwiller, Haguenau, Kaltenhouse, Ohlungen, Rohrwiller et Schweighouse-sur-Moder. Il est consultable sur le site web de la CAH : www.agglo-haguenau.fr, rubrique *Habiter*.

Oberhoffen-sur-Moder dispose encore de son propre règlement de service jusqu'au 30 juin 2026 (règlement de service du délégataire).

Les abonnés du service de l'eau potable

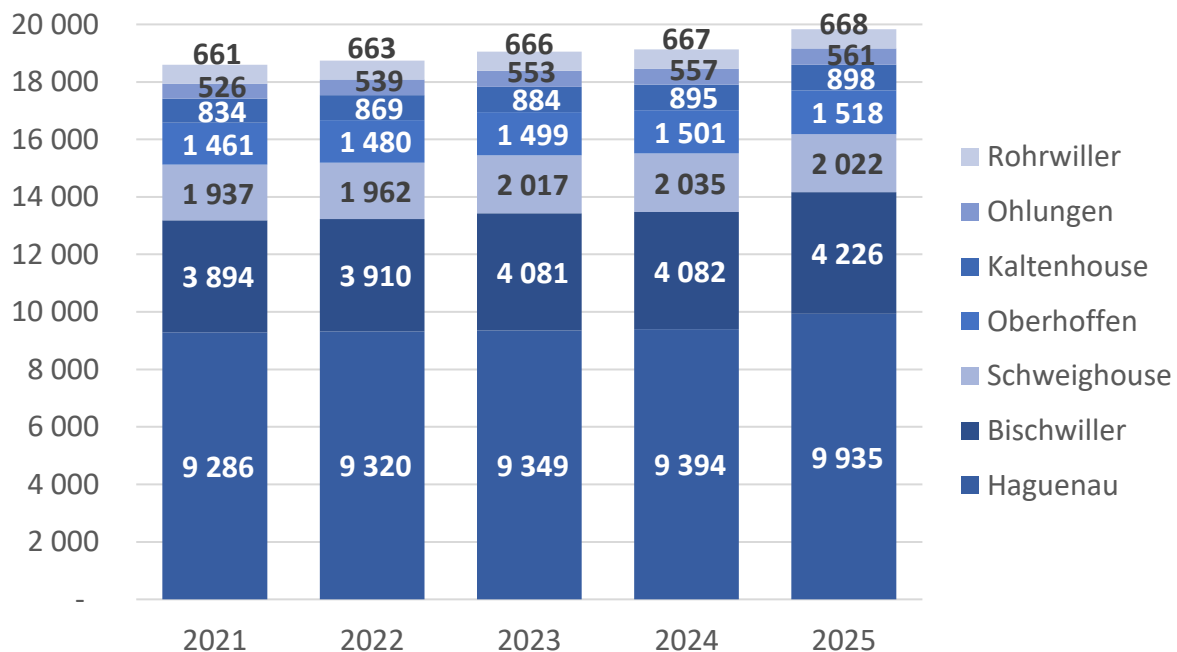
[D101.0] La population desservie par le réseau public de distribution d'eau de la régie communautaire est estimée à **63 982 personnes**.

Population desservie en eau



Cette population représente une totalité de **19 828 abonnés**, soit en moyenne **3,2 habitants/abonné**, un indicateur qui reflète le caractère urbain du secteur desservi, comparativement à des secteurs ruraux où les foyers sont composés de 2,5 habitants en moyenne.

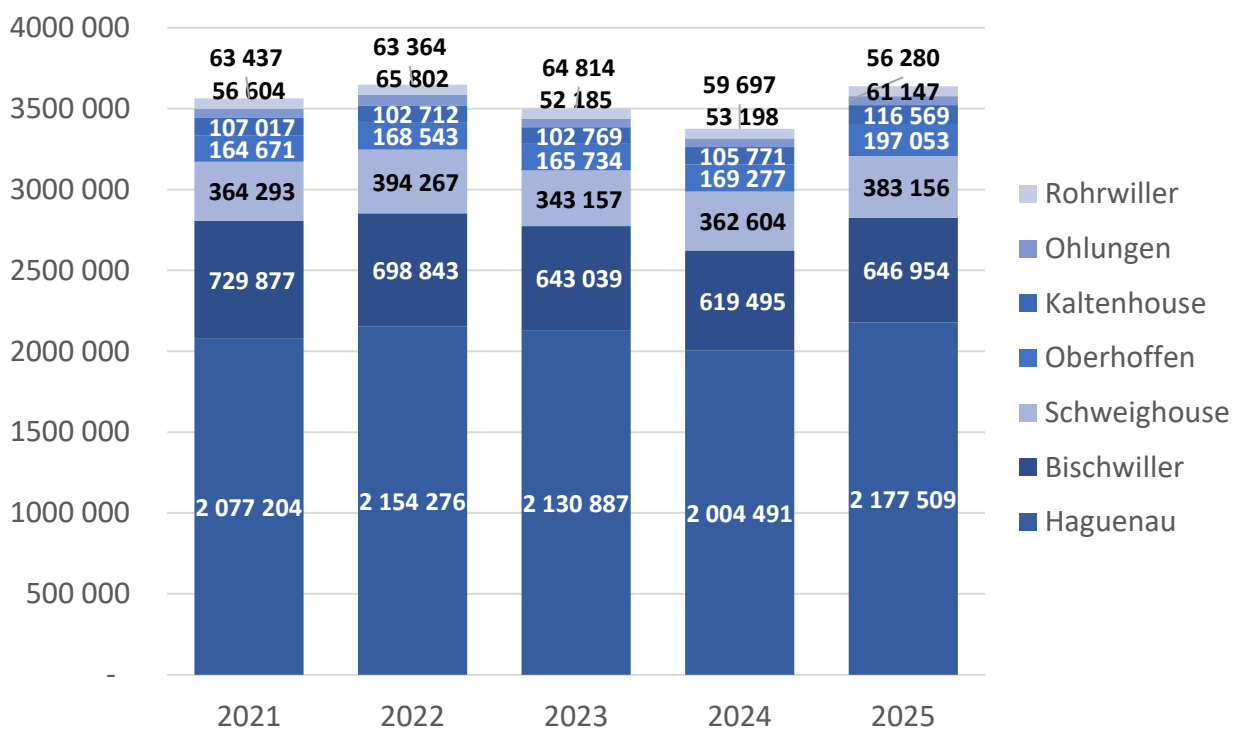
Evolution du nombre d'abonnés



Les volumes vendus aux abonnés

En **2025**, la régie de l'eau a facturé aux abonnés quelques **3 638 668 m³**.

Evolution des volumes d'eau vendus aux usagers



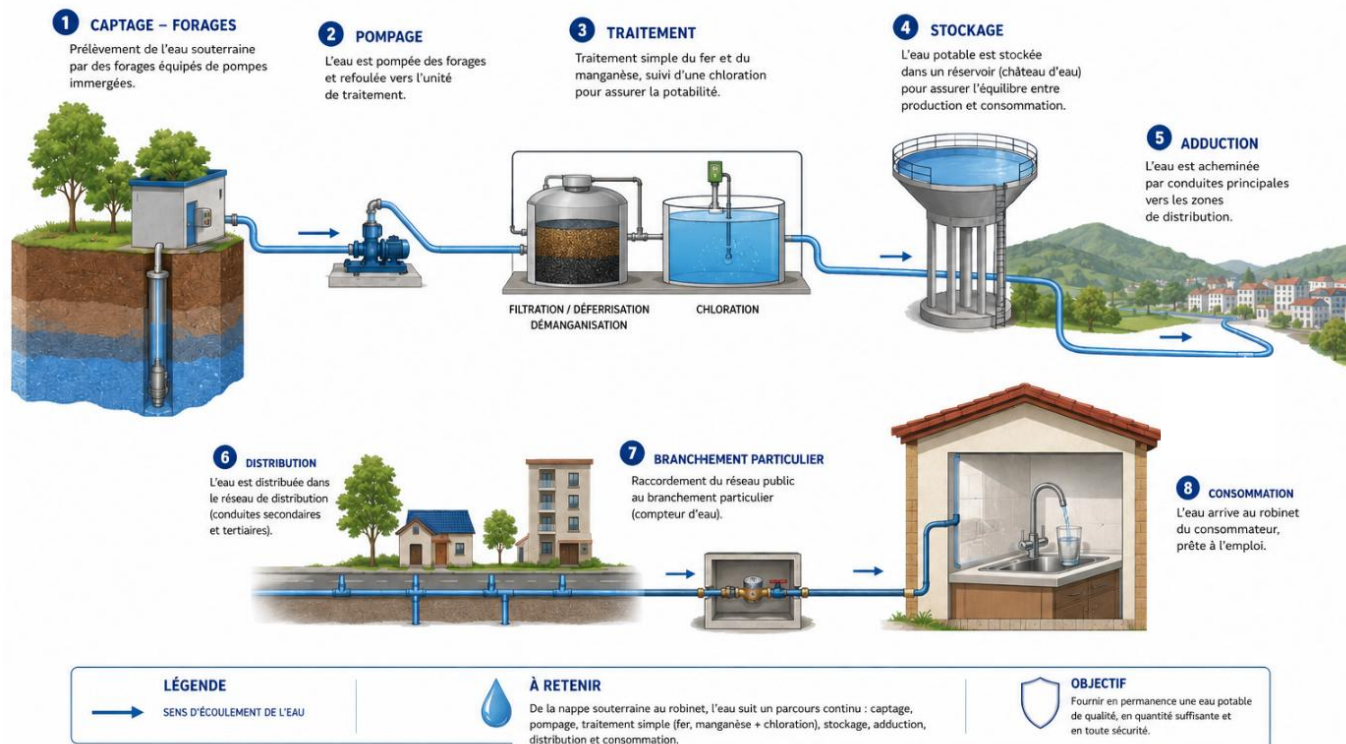
L'influence de la météo est notable sur la consommation globale annuelle des usagers du service. Les années qui connaissent des périodes chaudes et sèches (2022, 2025) connaissent statistiquement les plus fortes consommations, à l'inverse des années très pluvieuses (2024).

Le patrimoine

Schéma d'adduction en eau potable

DU FORAGE JUSQU'AU ROBINET DU CONSOMMATEUR

— SUIVANT LE FIL DE L'EAU —



La CAH est maître d'ouvrage de l'ensemble des installations de production, de transport et de distribution d'eau permettant l'alimentation en eau potable des usagers de la régie communautaire.

Les forages

La CAH prélève l'eau dans les nappes souterraines grâce à ses **6 forages** situés à Bischwiller, Oberhoffen-sur-Moder et Rohrwiller. Ces ouvrages sont tous Déclarés d'Utilité Publique (DUP) par arrêtés préfectoraux.

Nom de la ressource	Localisation	Type de ressource	Capacité de pompage (m3/j) Théorique (base :24h/j)	Capacité de pompage (m3/j) réelle (base : 20h/j)	Avancement de la DUP	Principales caractéristiques
Forage puits Piézo (234.4.90)	Bischwiller	Eau souterraine profonde	7200	5 000	OK	Equipé de 2 pompes immergées de 150 m3/h
Forage puits Sud Est (234.4.89)	Bischwiller	Eau souterraine profonde	3600	3 000	OK	Equipé de 2 pompes immergées de 150 m3/h
Forage 1 (234.3.155)	Oberhoffen sur Moder	Eau souterraine profonde	14400	12 000	OK	Equipé de 2 pompes immergées de 300 m3/h

Nom de la ressource	Localisation	Type de ressource	Capacité de pompage (m3/j) Théorique (base :24h/j)	Capacité de pompage (m3/j) réelle (base : 20h/j)	Avancement de la DUP	Principales caractéristiques
Forage 2bis	Oberhoffen sur Moder	Eau souterraine profonde	14400	12 000	OK	Equipé de 2 pompes immergées de 300 m3/h
Forage 1 (67.407.003)	Rohrwiller	Eau souterraine profonde	5400	4 500	OK	Equipé d'une pompe immergée de 225 m3/h à vitesse variable
Forage 2 (67.407.004)	Rohrwiller	Eau souterraine profonde	5400	4 500	OK	Equipé d'une pompe immergée de 225 m3/h à vitesse variable

Les usines de traitement

Avant d'être mise en distribution dans les différentes communes, l'eau brute fait l'objet d'un traitement de potabilisation dans les 3 usines de la CAH, situées à Bischwiller, Oberhoffen-sur-Moder et Rohrwiller.

Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de production	Unité
BISCHWILLER	STATION DE TRAITEMENT DE BISCHWILLER	-	14 400	m³/j
HERRLISHEIM	STATION DE TRAITEMENT DE ROHRWILLER	-	4 800	m³/j
OBERHOFFEN-SUR-MODER	STATION DE TRAITEMENT DE OBERHOFFEN	1995	10 800	m³/j

Les réservoirs

La CAH est dotée de **5 réservoirs**. Ces ouvrages permettent, grâce à leur grande capacité, de répondre aux pics de consommation des usagers sans avoir à surdimensionner les installations de production. Ils font ainsi office de tampons entre les capacités de production et les besoins instantanés en eau des consommateurs.

Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile	Unité
BISCHWILLER	RESERVOIR DE BISCHWILLER	1978	1 200	m³
HAGUENAU	RESERVOIR DE HAGUENAU	1978	2 200	m³
OHLUNGEN	RESERVOIR D'OHLUNGEN	1978	184	m³
SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER	RESERVOIR + FORAGE DE SCHWEIGHOUSE ZI	1978	1 100	m³
SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER	RESERVOIR DE BOCKSBURG	1978	460	m³

Les compteurs de vente en gros



De taille variable, ils mesurent les volumes délivrés à chacune des communes desservies par le réseau de transport intercommunal. Les données mesurées sont rapatriées en temps réel vers les installations de télégestion pour détecter au plus vite les éventuelles anomalies (fuites, ruptures). Ils permettent ainsi une première sectorisation du réseau.

Type de site	Nom d'usage du site	Commune
COMPTEUR BUREAUX BISCHWILLER	Accessoire de réseau	BISCHWILLER
COMPTEUR BISCHWILLER BAUMGARTEN	Accessoire de réseau	BISCHWILLER
COMPTEUR HAGUENAU- WEITBRUCH	Accessoire de réseau	HAGUENAU
COMPTEUR HAGUENAU-SCHLOESSEL	Accessoire de réseau	HAGUENAU
COMPTEUR HAGUENAU-MODER	Accessoire de réseau	HAGUENAU
COMPTEUR KALTENHOUSE-RUE PRINCIPALE	Accessoire de réseau	KALTENHOUSE
COMPTEUR KALTENHOUSE-RUE PRINCIPALE	Accessoire de réseau	KALTENHOUSE
COMPTEUR MARIENTHAHL-CHEMIN DES PAYSANS	Accessoire de réseau	HAGUENAU
COMPTEUR MARIENTHAL BASILIQUE	Accessoire de réseau	HAGUENAU
COMPTEUR OBERHOFFEN-CAMP	Accessoire de réseau	OBERHOFFEN SUR MODER
COMPTEUR OBERHOFFEN-RUE DE LA MODER	Accessoire de réseau	OBERHOFFEN SUR MODER
COMPTEUR ROHRWILLER-DEBS	Accessoire de réseau	ROHRWILLER

Les stations de pompage

La CAH est équipée de **6 stations de pompage**. Ces installations permettent de pomper l'eau, soit pour surpresser un secteur de distribution, soit pour transférer l'eau d'un secteur à un autre (pompage relai).

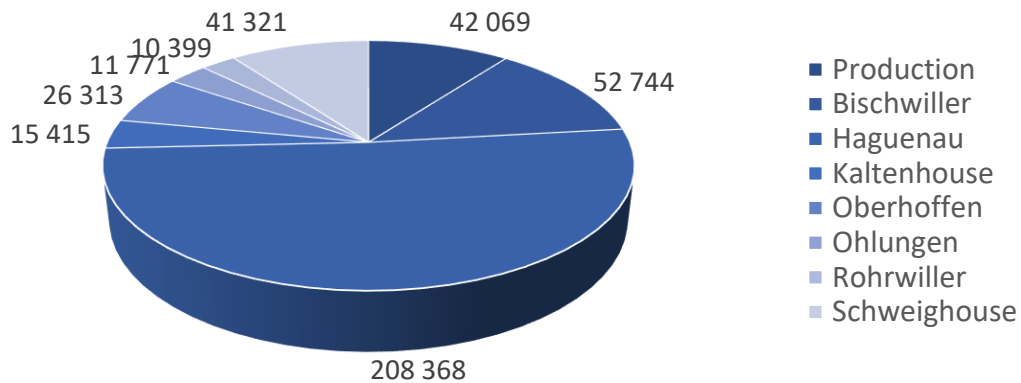
Commune	Site	Mise en service	Débit nominal	Unité
Kaltenhouse	Pompage relai	2005	180	m³/h
Ohlungen	Pompage relai	1978 (réhabilité en 2011)	60	m³/h
Haguenau	Surpresseur Les Pins	±1980	20	m³/h
Haguenau	Surpresseur Harthouse	2016	60	m³/h
Schweighouse-sur-Moder	Pompage relai Bocksberg	2011	140	m³/h
Schweighouse-sur-Moder	Surpresseur Bocksberg	2011	64	m³/h

Les réseaux

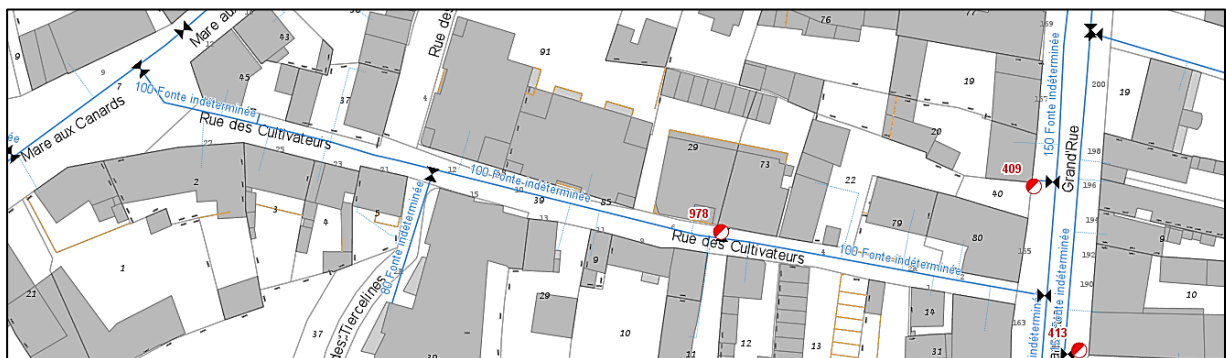
L'eau traitée est transportée en direction des communes et leurs réservoirs via un réseau intercommunal de grand diamètre ($\varnothing$ 350 à 600 mm). Ce réseau s'étend sur un linéaire total de **42,069 km**.

L'eau potable est ensuite acheminée au compteur des usagers par un réseau de distribution de **366,331 km** de conduites principales.

Linéaire de réseau par commune (mètres)



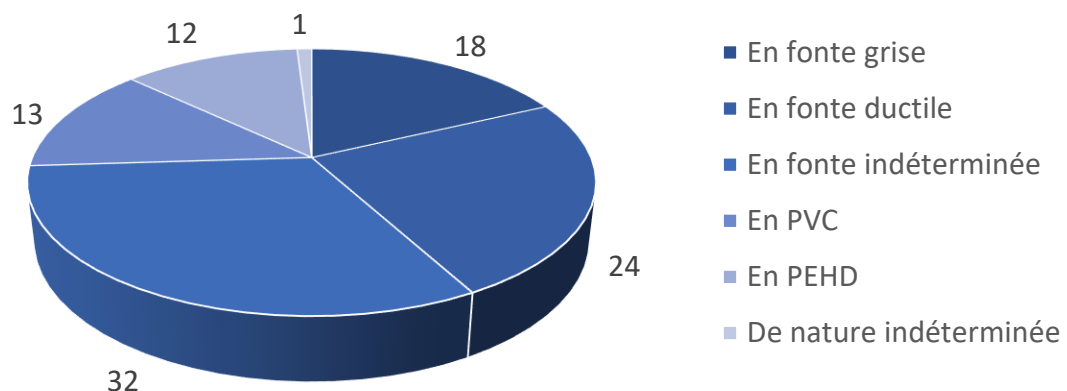
La CAH est ainsi en charge de la gestion de **408,400 km** de canalisations au total.



Extrait du plan du réseau d'eau potable

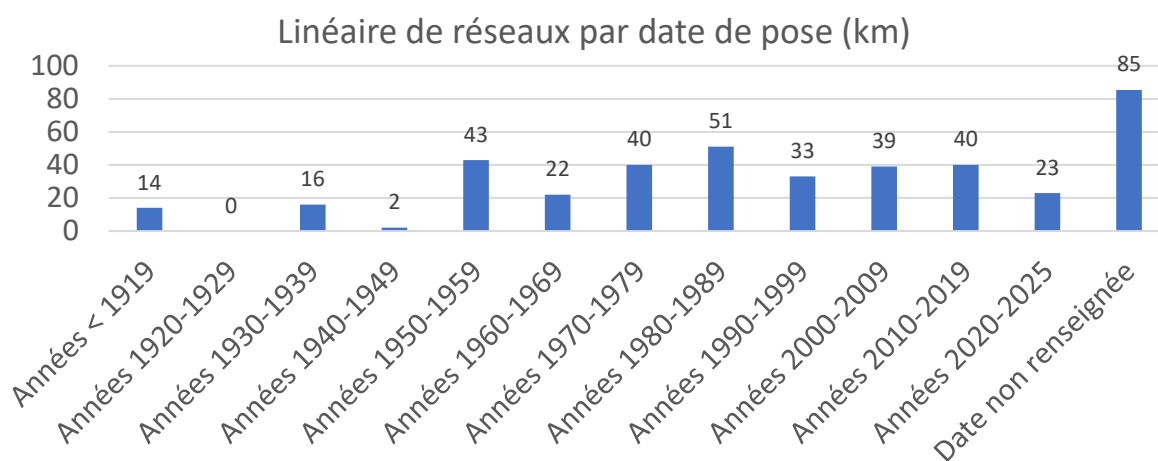
Les réseaux de transport et de distribution d'eau de la régie communautaire sont principalement constitués de fonte (**74 %**), un matériau particulièrement résistant et durable. Il présente également l'avantage de faciliter la recherche des fuites (recherche acoustique très précise).

Linéaire de réseaux par nature (%)



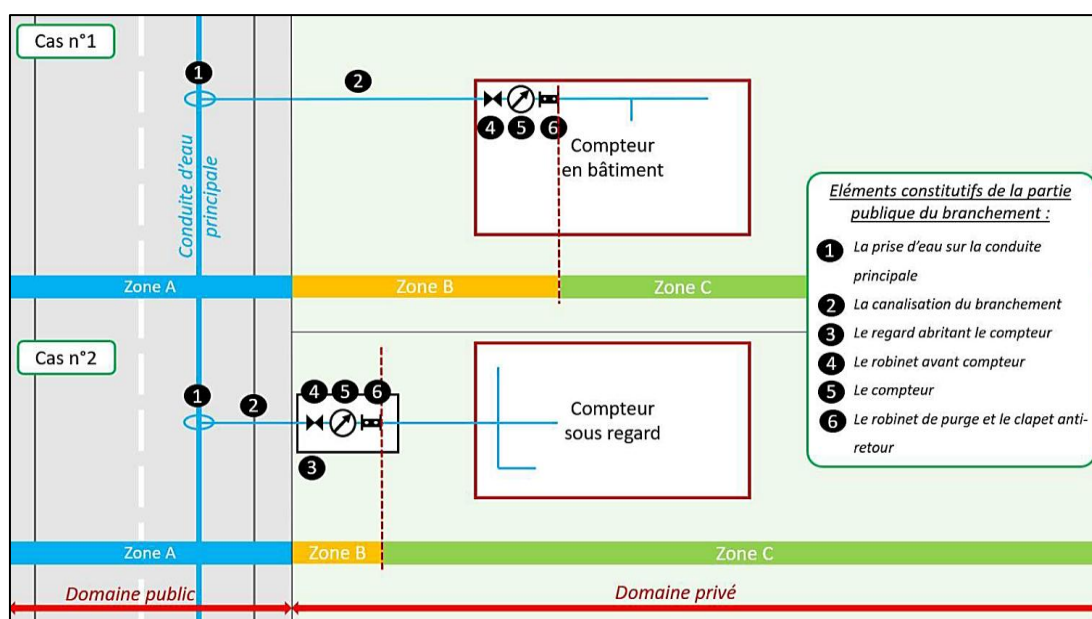
Les vieilles fontes, et notamment la fonte grise, présentent cependant quelques inconvénients : elle est sujette à casse lors de mouvements de terrain en raison de sa rigidité et est favorable aux dépôts de fer. Ces conduites sont progressivement renouvelées et remplacées par des matériaux mieux adaptés (fonte ductile ou PEHD).

La pyramide des âges de réseau est relativement plate : les réseaux ont été posés au fil du développement et de l'urbanisation des communes. Les canalisations récentes proviennent essentiellement de travaux de renouvellement, opérations rendues nécessaires pour maintenir le patrimoine en état (maîtrise de l'âge des réseaux).



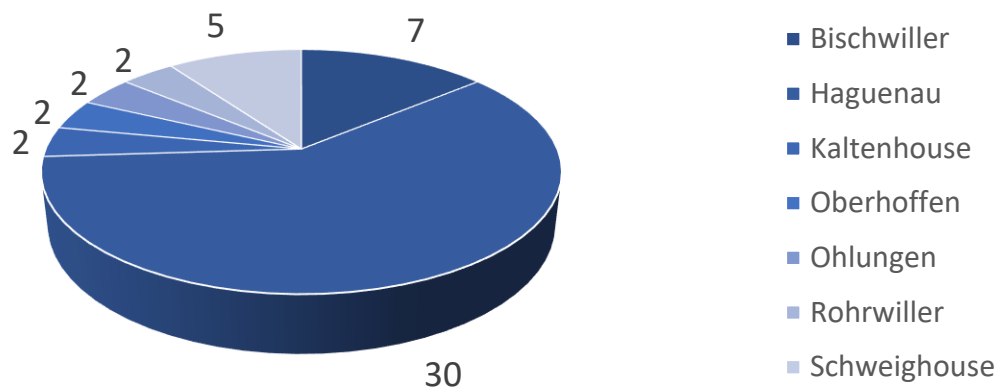
Les branchements des abonnés

Le branchement permet le raccordement des constructions au réseau public de distribution et le comptage des consommations. Les compteurs existants sont selon le cas, soit placés sous regard en limite de propriété, soit directement dans le bâtiment desservi.



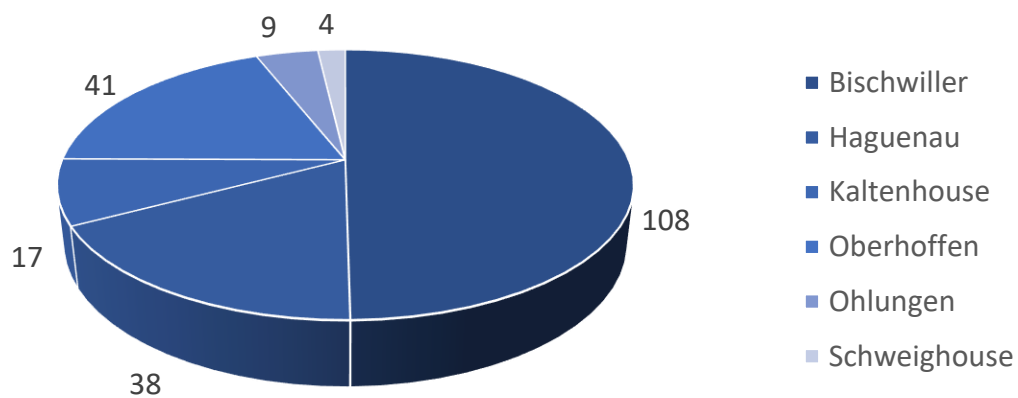
Dans le cadre de la viabilisation des parcelles ou de la mise en conformité des branchements (séparation parcellaire), la régie a réalisé en 2025 **50 nouveaux branchements** particuliers.

Branchements neufs réalisés



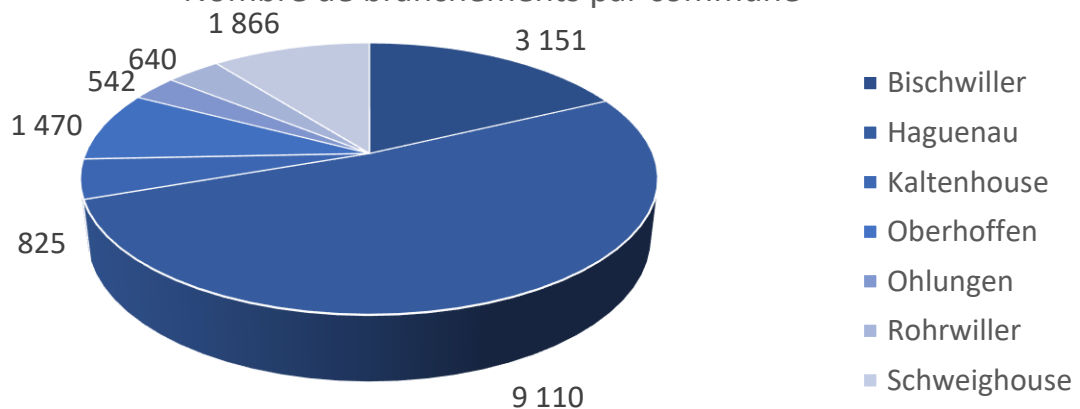
La régie intervient également régulièrement pour renouveler les branchements des usagers, devenus vétustes ou fuyards. En 2025, se sont ainsi **217 branchements qui ont été renouvelés** dans le cadre d'opérations ponctuelles ou de chantiers de renouvellement des réseaux.

Branchements renouvelés

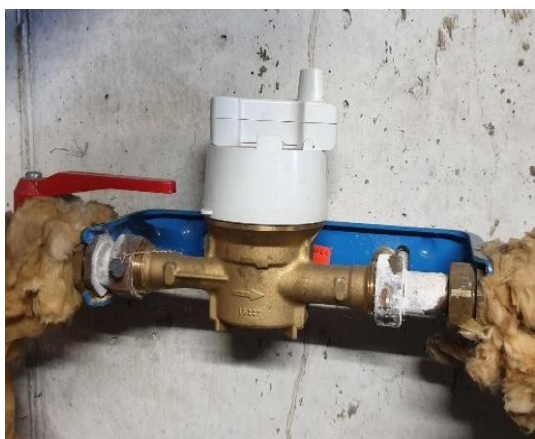


Au total, le périmètre de la régie communautaire dénombre **17 604 branchements particuliers**.

Nombre de branchements par commune



Les compteurs des abonnés

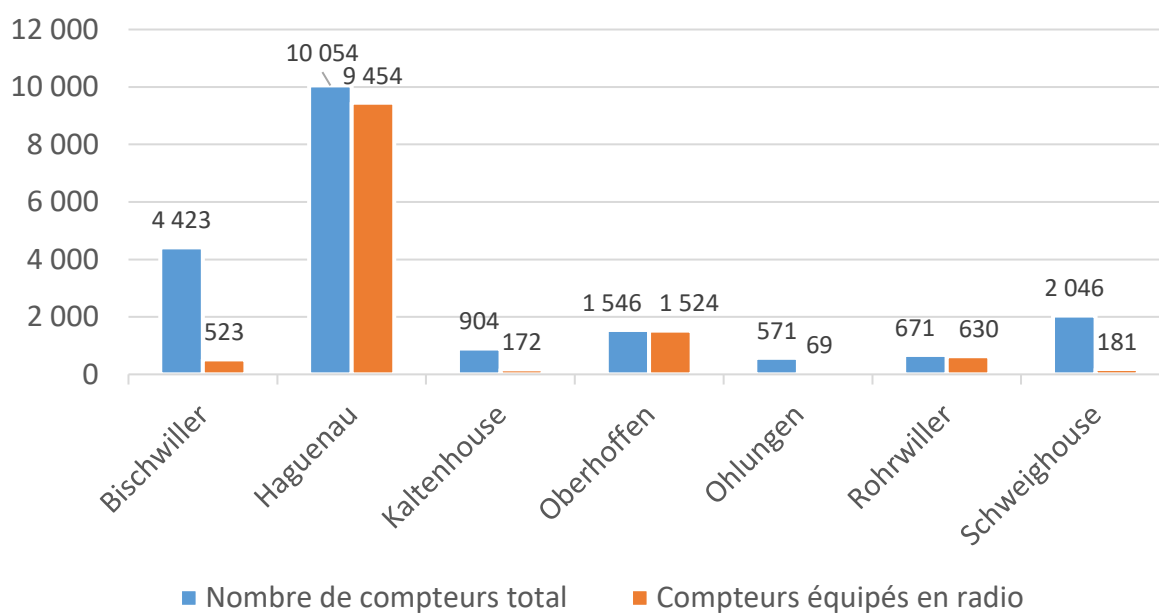


De taille variable, en fonction du débit nécessaire, ils mesurent les consommations d'eau chez les usagers.

Dans le but d'optimiser les relevés des compteurs, la Direction des Cycles de l'Eau généralise désormais l'installation des compteurs avec module radio, au fil du renouvellement des compteurs. Le taux d'équipement avec **module radio** pour 2025 s'élève au global à **62,00 %**, avec de fortes disparités entre les communes qui résultent des politiques mises en œuvre par

les différents gestionnaires en charge de l'exploitation avant la reprise de l'exploitation en régie.

Taux d'équipement du parc compteurs en radiorelève



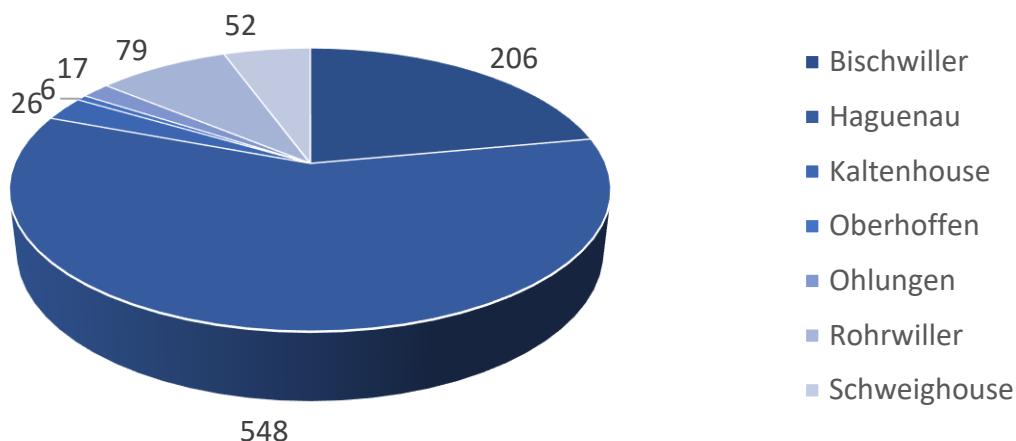
Ainsi, chacune des communes dispose d'un niveau d'équipement différent :

- Les compteurs de Haguenau et Rohrwiller sont équipés **en radiorelève à 94,0 %**,
- Les compteurs d'Oberhoffen-sur-Moder sont équipés **en télérelève à 98,6 %**,
- Les compteurs de Bischwiller, Kaltenhouse, Ohlungen et Schweighouse sont **dépourvus de radiorelève**, exception faites des compteurs remplacés entre 2023 et 2025 par les services de la régie.



Les compteurs d'eau des usagers font l'objet d'une campagne de renouvellement annuelle, pour maîtriser l'âge du parc compteurs. Dans ce cadre, **934 compteurs** ont été remplacés en 2025 par les services de la régie, soit **4,6 % du parc**.

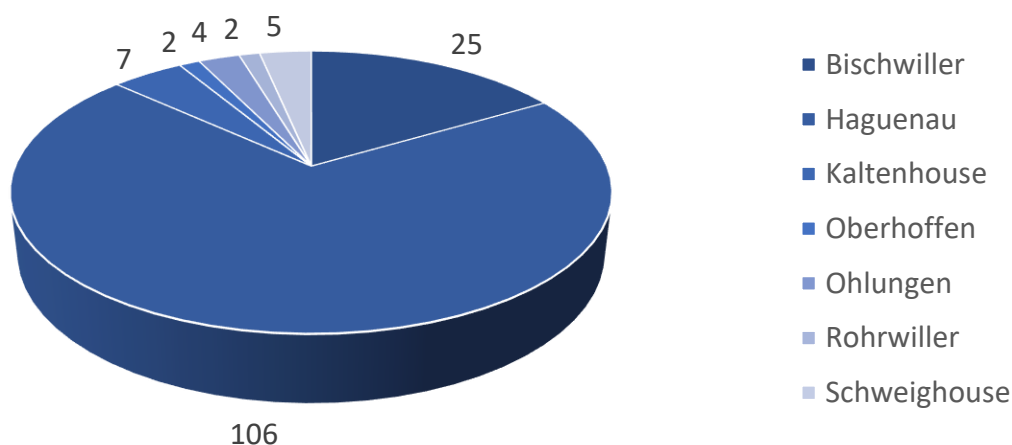
Compteurs renouvelés



Enfin, les services de la régie sont également sollicités pour poser de nouveaux points de comptage, soit à l'occasion de travaux de viabilisation de parcelles, conjointement aux travaux de création de branchements, soit en réponse au souhait d'individualisation des copropriétés. En 2025,

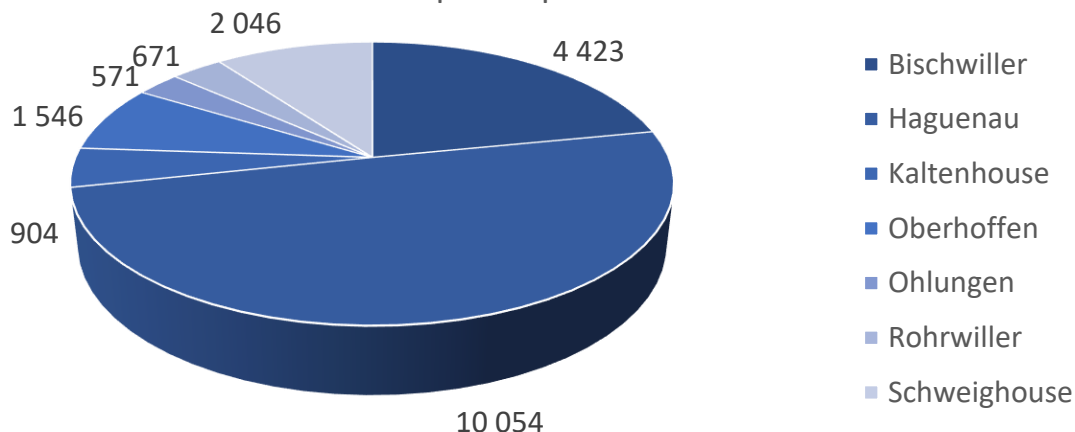
151 nouveaux points de comptage ont été installés dans ce cadre.

Compteurs neufs (hors renouvellement)



Au total, la régie communautaire totalise **20 215 compteurs sous gestion publique**.

Nombre compteurs par commune



Les accessoires du réseau



Les vannes :

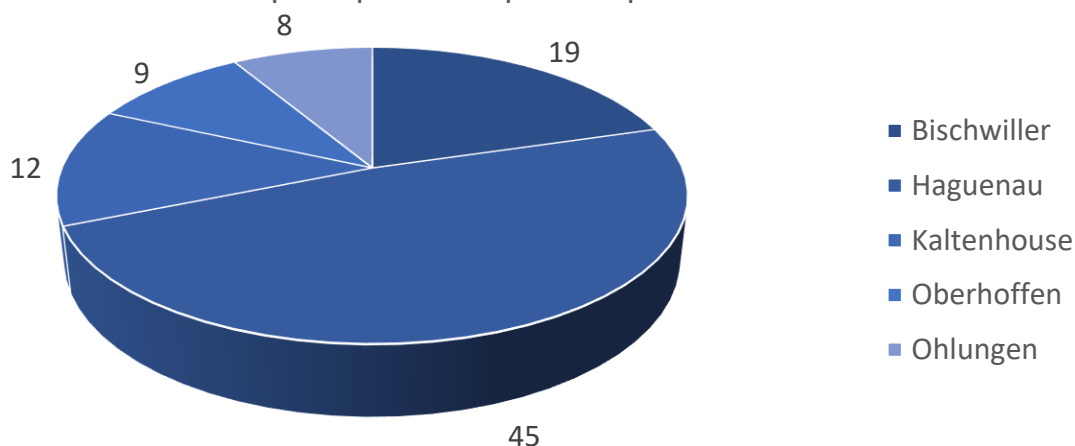
Elles permettent de couper l'eau dans une conduite ou de réguler le débit. Elles sont indispensables pour les opérations de maintenance, de réparation ou pour raccorder les nouveaux abonnés au réseau principal (branchements neufs).

Les ventouses :

Elles permettent d'évacuer les poches d'air qui sont présentes dans le réseau (souvent lors de la mise en eau d'une conduite ou suite à une réparation de rupture).



Vannes principales remplacées par commune



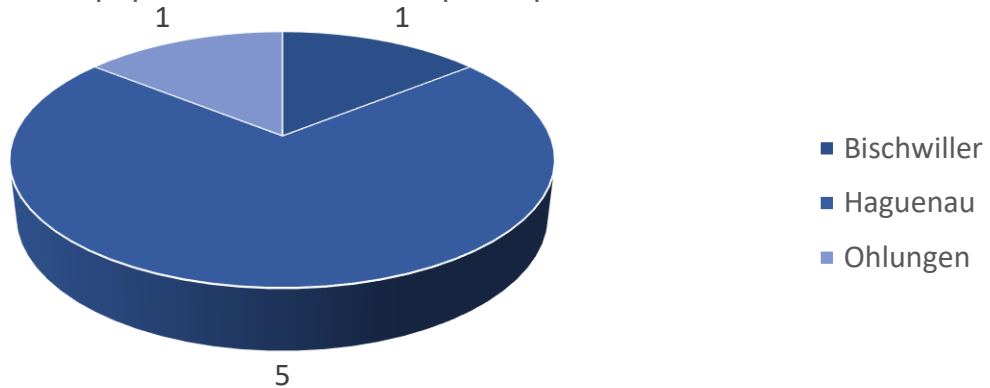
Les ventouses sont entretenues annuellement pour en garantir le bon fonctionnement, mais n'ont pas fait l'objet d'un renouvellement en 2025.

Les équipements de lutte contre l'incendie

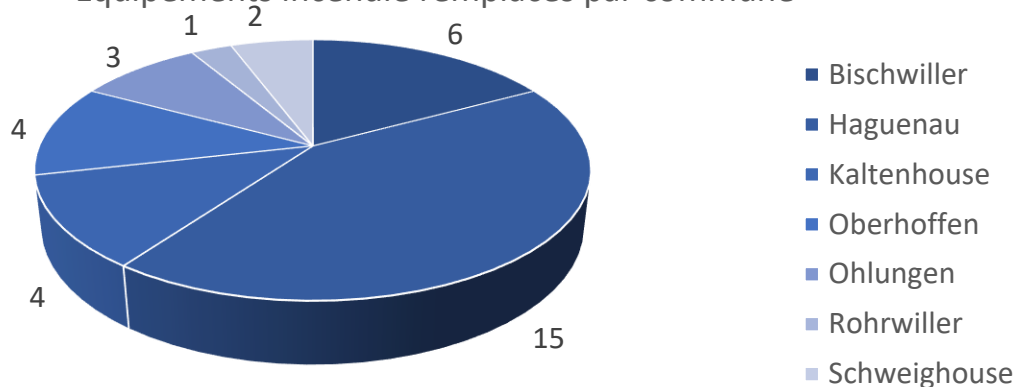
Ils permettent aux services de secours de se brancher rapidement sur le réseau. Ces équipements sont manœuvrés et testés régulièrement par les agents de la Direction des Cycles de l'Eau, ou des sociétés spécialisées, pour le compte des communes, compétentes en matière de défense incendie, de manière à en assurer la disponibilité.



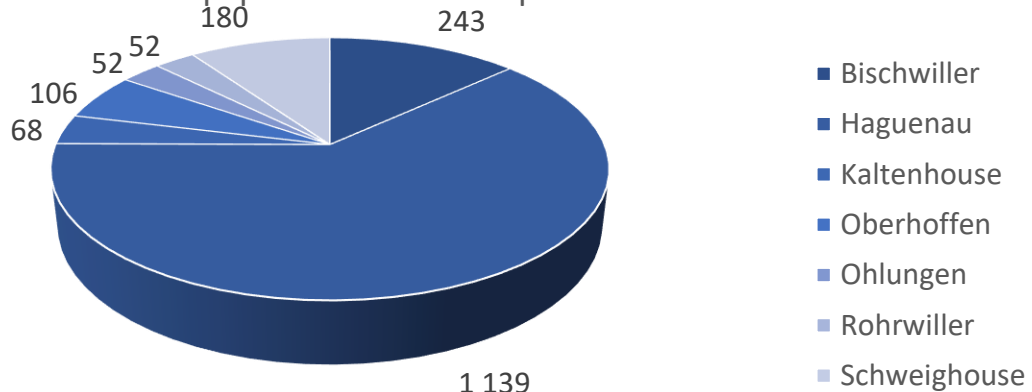
Equipements incendie réparés par commune



Equipements incendie remplacés par commune



Equipements incendie par commune



Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

[P103.2B] Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- Le niveau de connaissance du réseau et des branchements,
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

Selon la grille d'évaluation de cet indicateur, **la CAH obtient la note de 107**. La localisation des branchements et l'âge de pose des réseaux ne sont pas encore complets dans le Système d'Information Géographique de la collectivité.

La qualité de l'eau

La production d'eau

L'eau du robinet provient de la nappe phréatique d'Alsace. Elle est pompée à partir de six points de captages différents.

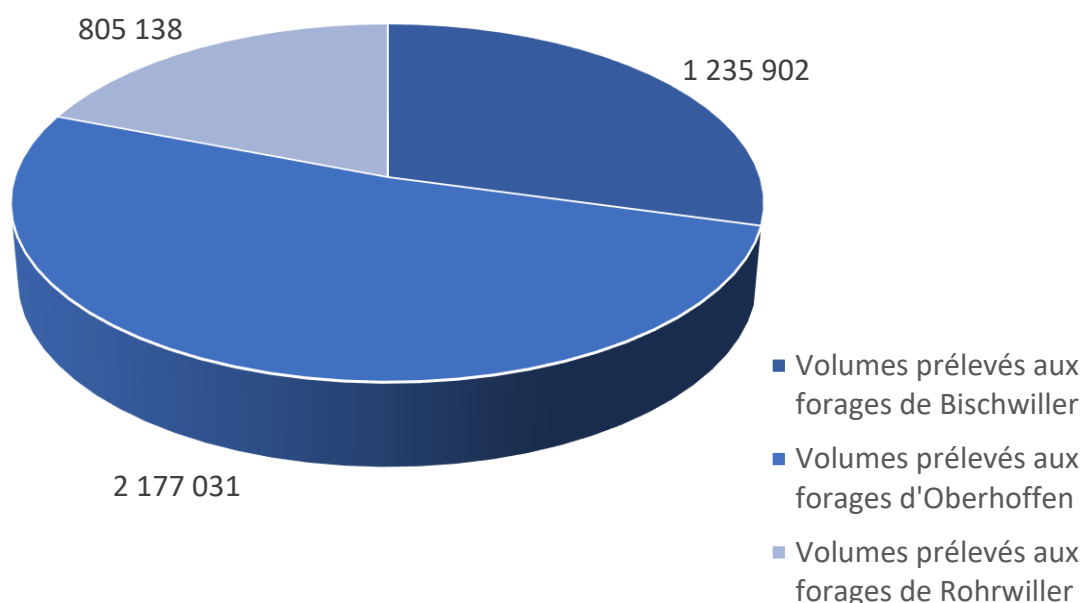
Avant d'être mise en distribution, l'eau, qui est naturellement riche en fer et en manganèse, est traitée et désinfectée. Même si l'eau provient de plusieurs usines de potabilisation distinctes, elle va subir les mêmes traitements : une double filtration sous pression pour éliminer le fer et le manganèse **par voie biologique**, puis une chloration, avant d'être injectée dans le réseau.

L'eau brute des forages d'Oberhoffen-sur-Moder, qui représente en volume plus de la moitié de la production d'eau de la collectivité, subit un traitement complémentaire pour l'élimination du chlorure de vinyle.



La production cumulée des **6 forages** en exploitation est de **4 218 071 m³** sur l'année **2025** (volumes prélevés à la ressource).

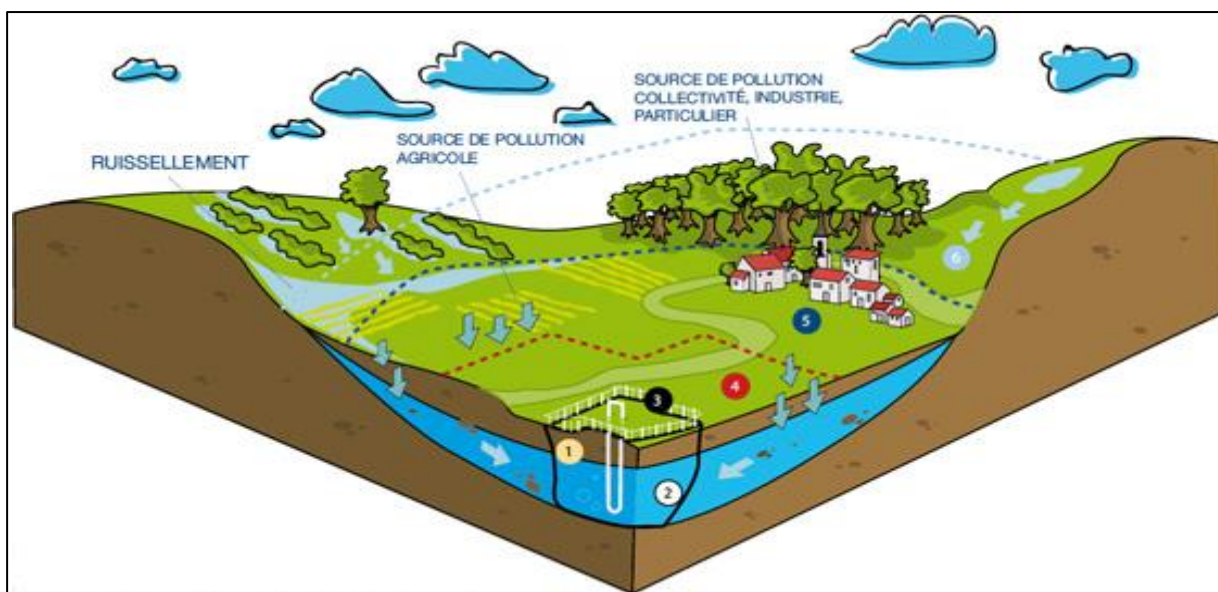
Répartition des volumes d'eau prélevés (m³/an)



Protection de la ressource

Tous les forages sont protégés par des périmètres de protection immédiate et rapprochée :

- Le Périmètre de Protection Immédiate (PPI - 3) est clôturé et interdit à toute activité (sauf dérogation) n'ayant pas de rapport avec l'exploitation ou avec l'entretien des ouvrages de prélèvement.
- Le Périmètre de Protection Rapprochée (PPR - 4) règlemente toutes les activités pouvant provoquer une pollution du sol, et pouvant entraîner une pollution de l'eau.



[P108.3] Le niveau de protection de la ressource est mesuré à l'aide d'un **indice d'avancement de la protection de la ressource en eau établi à 80 %**. La mise en place d'une procédure de suivi de l'application des arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique permettrait de maximiser cet indicateur.

Les caractéristiques de l'eau distribuée

Paramètre	Valeurs mesurées	Limite réglementaire
Nitrates	Moyenne : 0,44 mg/l Valeur maxi : 1,2 mg/l	50 mg/l
Dureté (tH)	Moyenne : 35,2 °F Valeur maxi : 45,8 °F	/
Somme des 20 PFAS	Moyenne : 0 µg/l Valeur maxi : 0 µg/l	0,10 µg/l
Pesticides pertinents (Alachlore OXA)	Valeur maxi : 0,13 µg/l	0,10 µg/l
Somme des pesticides pertinents	Valeur maxi : 0,13 µg/l	0,50 µg/l
pH	7,8	6,5 < pH < 9

L'eau potable mise en distribution est naturellement riche en minéraux, caractéristique typique des eaux de la nappe d'Alsace. Idéale pour couvrir les besoins quotidiens de notre organisme en minéraux, cette eau peut causer quelques désagréments sur les installations d'eau chaude sanitaire (dépôts,

incrustations). L'installation d'un adoucisseur peut être recommandée pour pallier cet inconvénient.

Taux de conformité des analyses d'eau

La qualité de l'eau est étroitement surveillée par l'Agence Régionale de Santé du Grand-Est (ARS), qui a effectué **170** prélèvements au cours de l'année **2025**.

Conformité microbiologique

- **170** analyses microbiologiques
- **0** analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires
- **100 %** de conformité aux paramètres microbiologiques

[P101.1] En **2025**, l'eau distribuée par la CAH présente une excellente qualité bactériologique (**100 % de conformité**).

Conformité physico-chimique

- **62** analyses physico-chimiques
- **6** analyses non-conformes aux limites de qualité réglementaires
- **90,3 %** de conformité aux paramètres physico-chimiques

[P102.0] En **2025**, l'eau distribuée par la CAH présente une qualité physico-chimique moyenne (**90,3 % de conformité**) en raison de la présence de résidus de pesticides. Ce constat résulte de l'intégration par l'ARS de nouveaux paramètres au programme d'analyses.

Des métabolites (produits de dégradation) d'herbicides (métolachlore ESA, métolachlore NOA et alachlore OXA) ont été mesurés à des valeurs supérieures aux limites de qualité en vigueur. La présence de ces molécules dans l'eau à des teneurs inférieures à leur valeur sanitaire maximale, bien que constituant une non-conformité réglementaire, ne présente pas de risque sanitaire pour le consommateur. L'eau du robinet peut ainsi être consommée sans aucune restriction d'usage.



Le contrôle sanitaire a été complété en **2025** de nouvelles analyses pour la quantification des polluants de la famille des **PFAS (composés per- et polyfluoroalkylés)** listés par la directive européenne relative à la qualité des Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH) de décembre 2020.

Les 20 PFAS à surveiller sont les PFOA, PFHpA, PFHxA, PFPeA, PFBA, PFBS, PFDoA, PFNA, PFDA, PFUnA, PFHpS, PFTTrDA, PFDS, PFOS, PFHxS, PFPeS, PFNS, PFUnDS, PFDoDS et PFTTrDS.

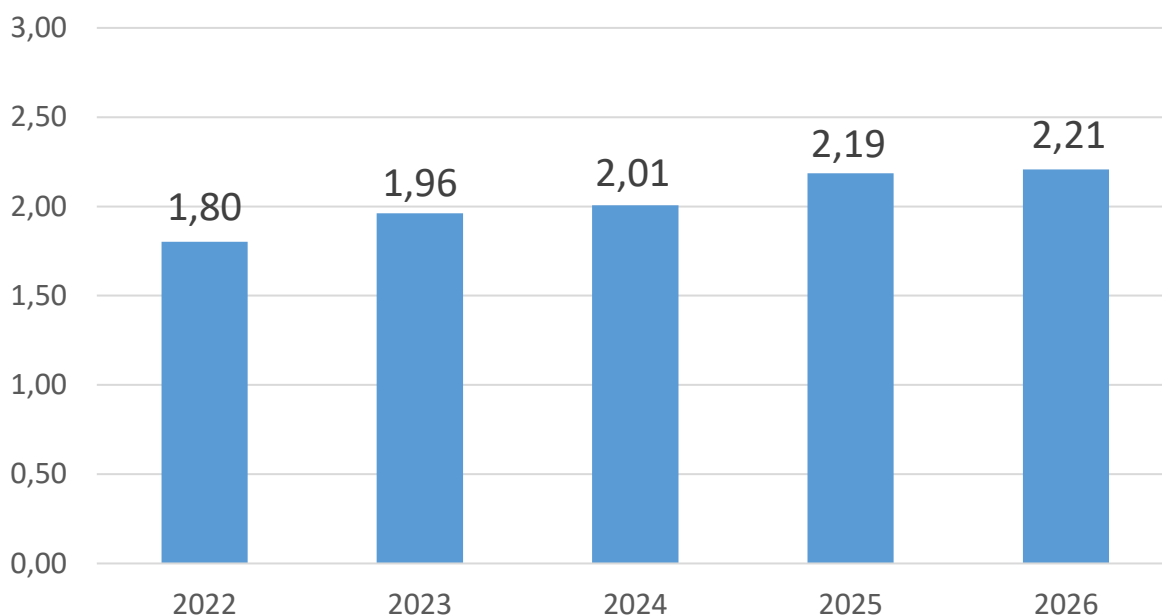
Ces analyses ont mis en évidence **l'absence de ces polluants dans nos ressources**.

Les données financières

Le prix de l'eau potable

[D102.0] Sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, le prix de l'eau s'établit à **2,21 € TTC/m³** au **1^{er} janvier 2026**. Ce tarif résulte de la moyenne des tarifs communaux appliqués, pondérés aux volumes de ventes dans chacune des communes.

Evolution du prix de l'eau potable à l'échelle de la régie (€ TTC)
(base 120 m³/an)



Il se compose d'une **part fixe**, correspondant à l'abonnement annuel au service, et d'une **part variable**, proportionnelle à la consommation des usagers. S'ajoutent à cela, les 3 taxes Agence de l'Eau (consommation d'eau potable, redevance pour performance des réseaux d'eau et préservation de la ressource) et la TVA pour obtenir le prix complet de l'eau potable.

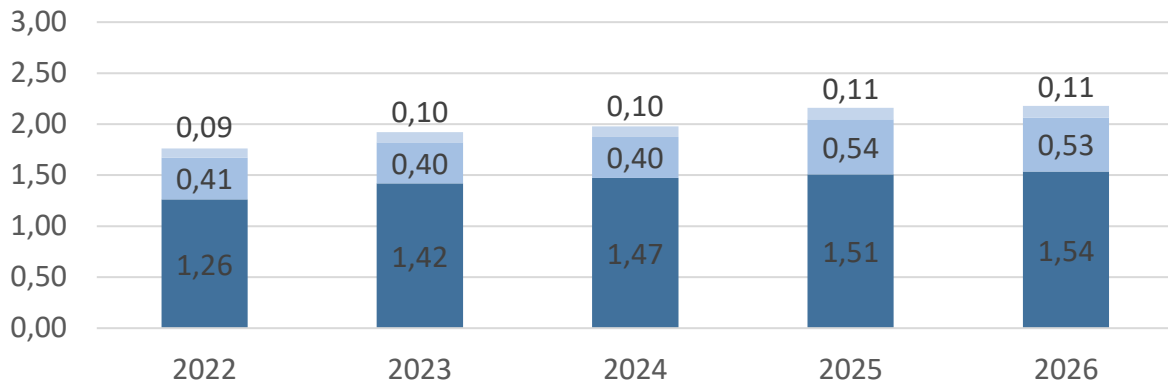
L'évolution significative du tarif de l'eau au 1^{er} janvier 2025 résulte essentiellement d'une refonte complète des taxes reversées à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse **(+ 14,5 ct €/m³)**.

Le montant de la redevance d'eau potable est révisé annuellement par décision du conseil communautaire de la CAH.

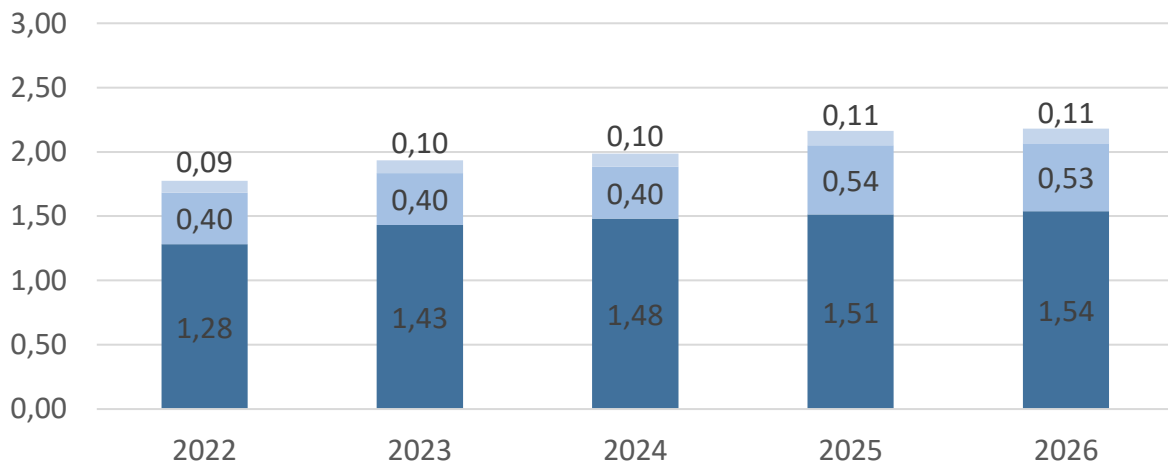
Ainsi, les tarifs évoluent pour, d'une part, compenser l'effet de l'inflation des charges d'exploitation, et d'autre part, permettre la réalisation des investissements nécessaires à l'amélioration et au renouvellement des infrastructures.

De plus, depuis la création de la régie communautaire d'eau potable, un processus d'harmonisation des tarifs de l'eau a été engagé, en vue d'atteindre un tarif unique au 1^{er} janvier 2027. Jusqu'à cette date, le prix de l'eau diffère en fonction de la commune.

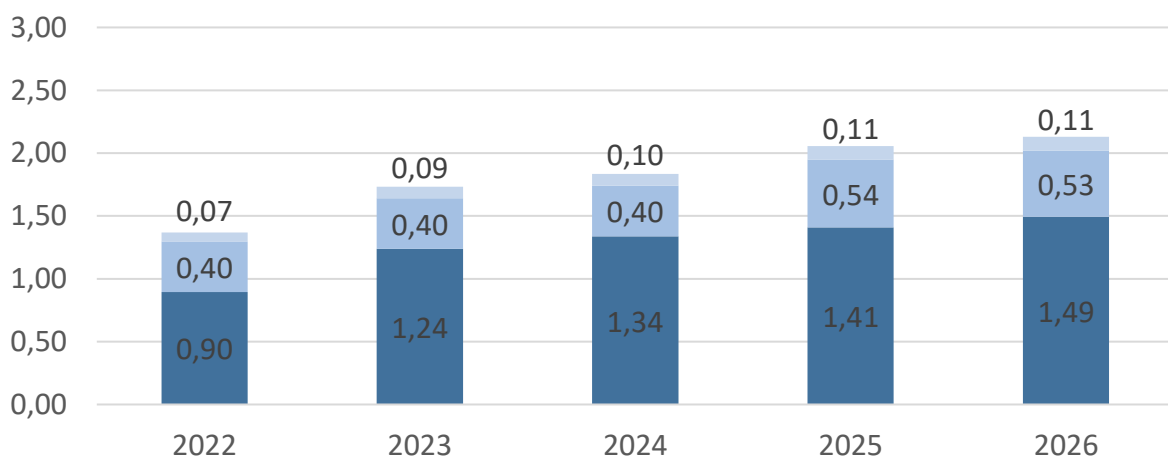
Evolution du prix de l'eau potable à **Bischwiller** (€ TTC)
(base 120 m³/an)



Evolution du prix de l'eau potable à **Haguenau** (€ TTC)
(base 120 m³/an)



Evolution du prix de l'eau potable à **Kaltenhouse** (€ TTC)
(base 120 m³/an)

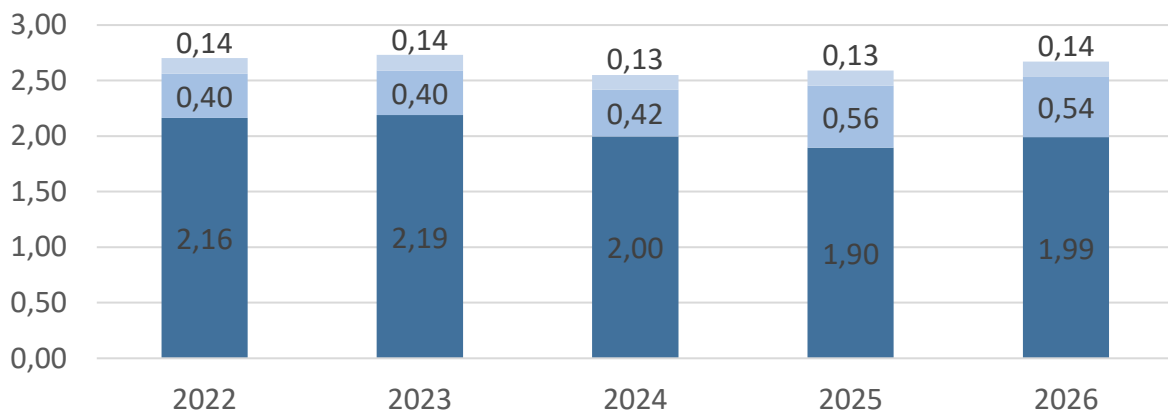


■ TVA sur l'eau

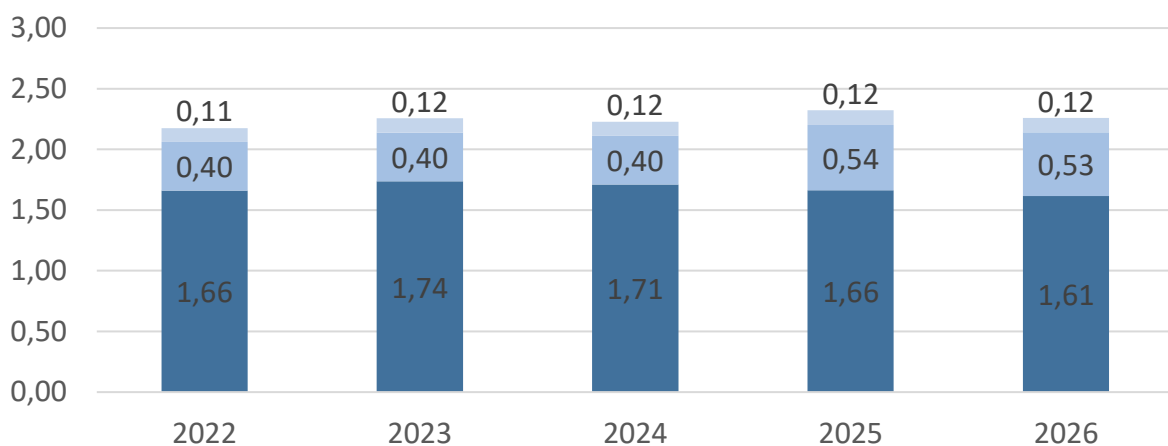
■ Taxe Agence de l'Eau - POLL et PRER devenues CONSO, PERF EAU et PRER

■ Prix de l'eau potable

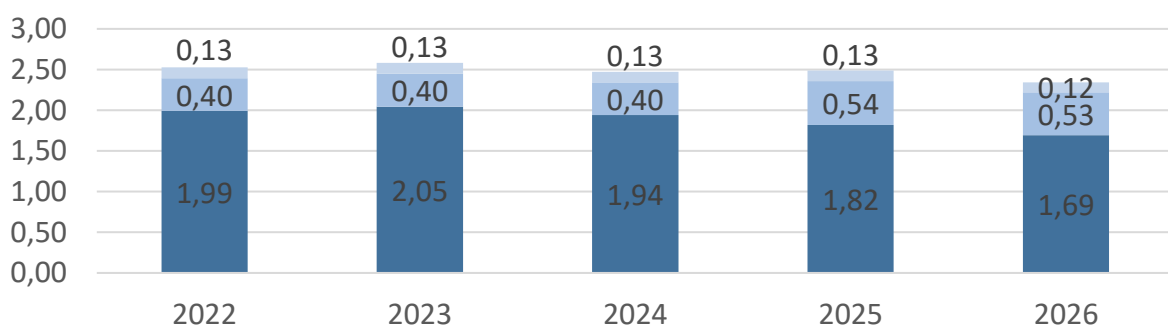
Evolution du prix de l'eau potable à **Oberhoffen** (€ TTC) (base 120 m³/an)



Evolution du prix de l'eau potable à **Ohlungen** (€ TTC) (base 120 m³/an)



Evolution du prix de l'eau potable à **Rohrwiller** (€ TTC) (base 120 m³/an)

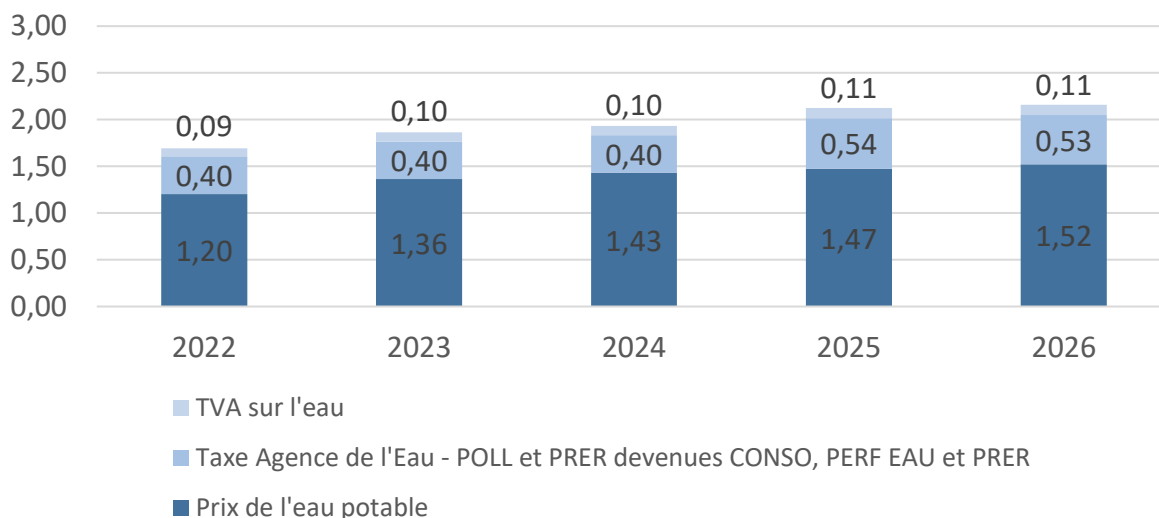


■ TVA sur l'eau

■ Agence de l'Eau - POLL et PRER devenues CONSO, PERF EAU et PRER

■ Prix de l'eau potable

Evolution du prix de l'eau potable à **Schweighouse** (€ TTC) (base 120 m³/an)



Durée d'extinction de la dette

[P153.2] Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.

- Encours total de la dette au 31/12/2025 : **1 006 585,44 €**
- Autofinancement brut de l'année : **2 185 425,80 €**
- Durée d'extinction de la dette : **0,46 année**

Cet indicateur porte sur la globalité du budget annexe Eau Potable de la CAH. Le niveau d'endettement de celui-ci est parfaitement maîtrisé.

Créances admises en non-valeur

[P109.0] Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité. Il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis, dans le prix de l'eau.

- Montant des créances admises en non-valeur : **19 679,14 € HT**
- Rapporté au volume d'eau facturé : **0,005 € HT/m³**

Taux d'impayés sur les factures d'eau

[P154.0] Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

- Total mis en recouvrement en 2024 : **6 417 596,89 € TTC**
- Impayés de la part eau au 31/12/2025 : **208 203,36 € (SGC de Haguenau)**
- Taux d'impayés au 31/12/2025 sur les factures de 2024 : **3,24 %**

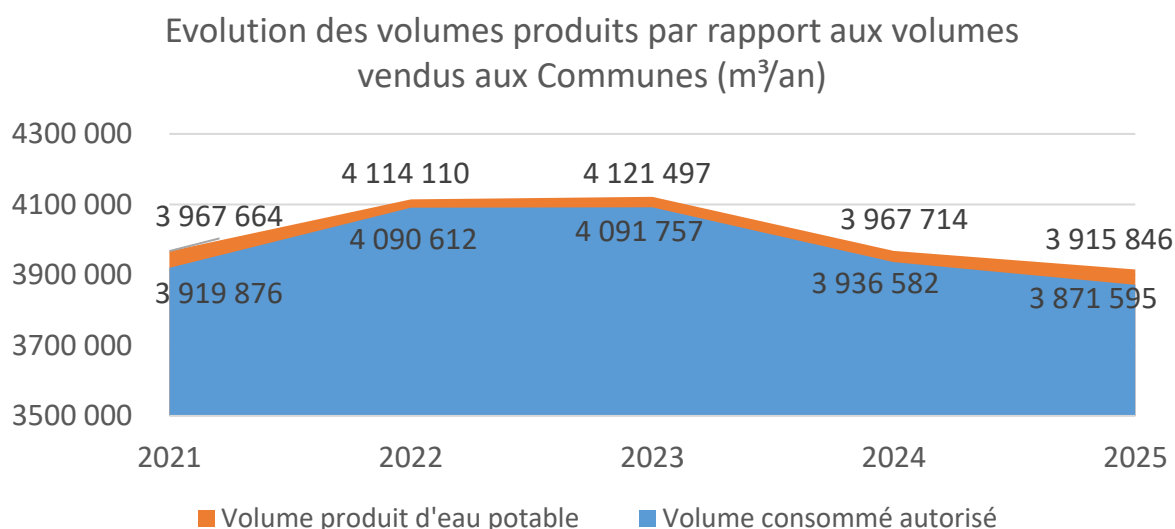
Les performances du service

Le rendement des réseaux de transport intercommunaux

[P104.3] Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume mis en distribution. Exprimé en pourcentage, c'est un indicateur majeur dans l'évaluation de la performance du réseau.

En **2025**, les 3 usines de la CAH ont produit au total **3 915 846 m³** d'eau potable (quantité d'eau mesurée aux compteurs en sortie d'usines).

Les communes desservies ont consommé au total **3 871 595 m³** d'eau, ce qui mène à un rendement global du réseau de transport intercommunal de **98,87 % en 2025**.



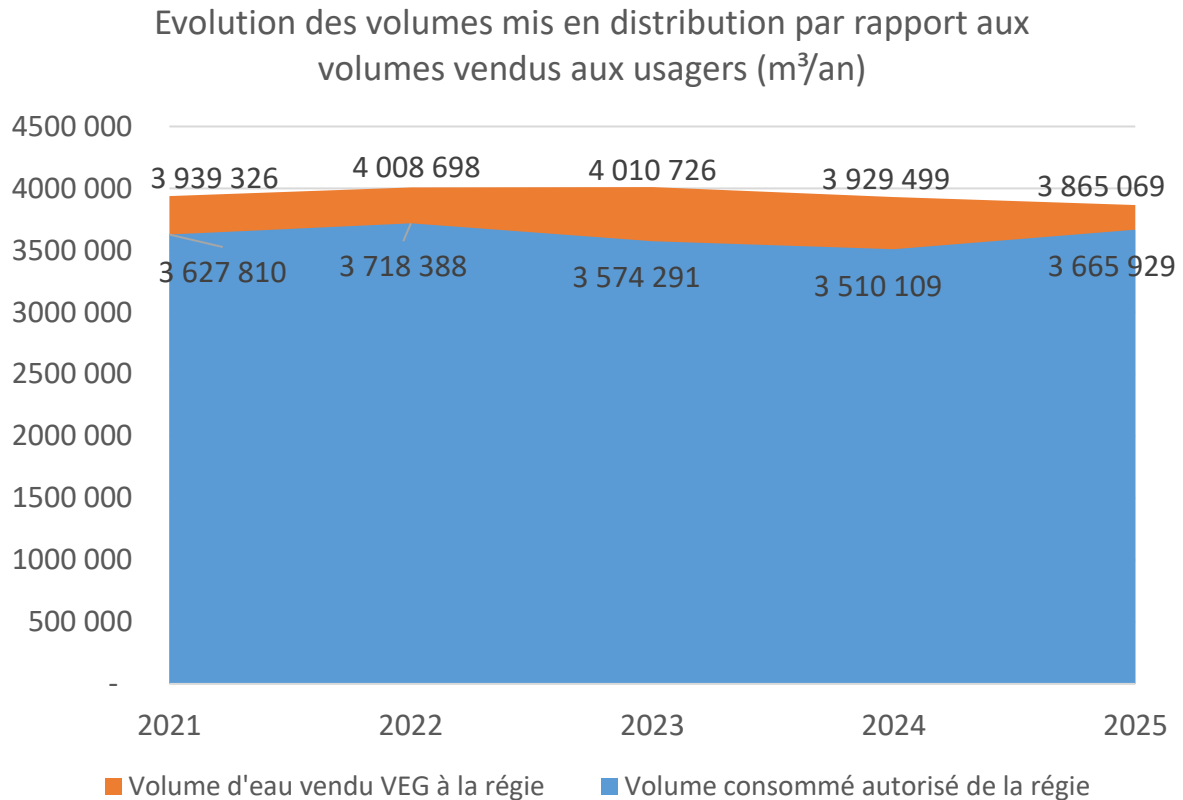
- **Volume mis en distribution** (sortie usines) : **3 915 846 m³**
- Volume autorisé non compté : **1 020 m³**
- Volume vendu en gros : **3 870 575 m³**
- **Volume consommé autorisé** : **3 871 595 m³**
- Rendement global du réseau de transport : **98,87 %**

Le rendement peut varier d'une année sur l'autre en fonction des incidents qui peuvent arriver sur le réseau (ruptures, fuites). La surveillance quotidienne des volumes mis en distribution par l'exploitant (SUEZ) permet de détecter rapidement les évolutions anormales, et ainsi de maîtriser cet indicateur.



Le rendement des réseaux de distribution communaux

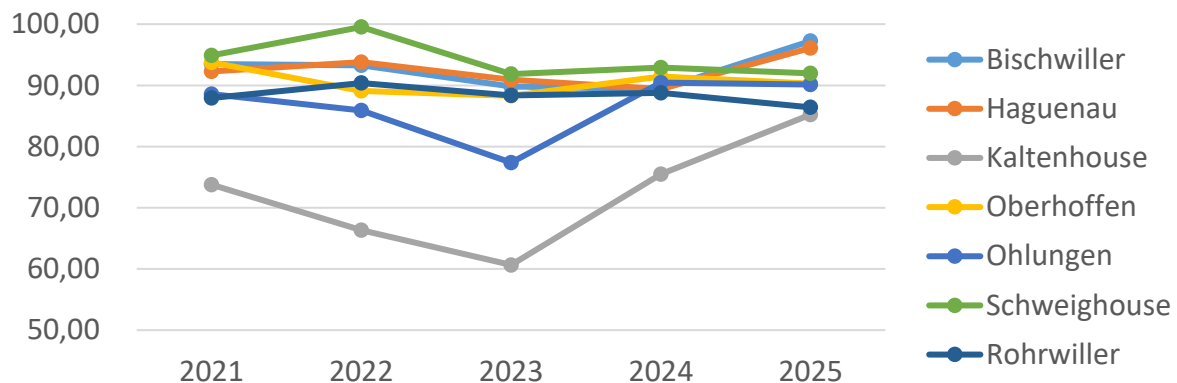
Les 7 communes de la régie communautaire ont consommé **3 865 069 m³ en 2025**, et en ont délivré **3 665 929 m³** à leurs usagers (ventes d'eau et volumes autorisés non comptés confondus), ce qui représente un excellent rendement moyen des réseaux de distribution de la régie de **94,85 % en 2025**.



- **Volume mis en distribution** (entrée communes) : **3 865 069 m³**
- Volume autorisé non compté : **27 261 m³**
- Volume vendu : **3 638 668 m³**
- **Volume consommé autorisé** : **3 665 929 m³**
- Rendement global du réseau de distribution : **94,85 %**

Les performances des réseaux de distribution d'eau progressent nettement en **2025** et s'établissent à un très bon niveau comparativement à la moyenne nationale qui s'établit à **81 %** (donnée 2023).

Evolution du rendement des réseaux de distribution communaux (%)



Les rendements des réseaux de distribution des communes de la régie progressent, notamment à Haguenau, Bischwiller et Kaltenhouse, grâce à la réparation d'importantes ruptures de canalisation. Le rendement des réseaux de Schweighouse-sur-Moder, Oberhoffen-sur-Moder, Ohlungen et Rohrwiller se maintiennent à de très bons niveaux (entre 86 à 92 %).

Indice linéaire de consommation (ILC)

Il reflète la densité des consommations sur le réseau de distribution. Cet indicateur sera donc plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural :

Type de réseau	Indice linéaire de consommation (m ³ /jour/km)
Réseau de type rural	ILC < 10 m ³ /jour/km
Réseau de type semi rural	10 m ³ /jour/km < ILC < 35 m ³ /jour/km
Réseau de type urbain	35 m ³ /jour/km < ILC < 55 m ³ /jour/km
Réseau de type hyper urbain	ILC > 55 m ³ /jour/km

Secteur	Volumes consommés autorisés (m ³)	Linéaire de réseau (km)	Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km)
Bischwiller	651 954	52,744	33,87
Haguenau	2 189 509	208,368	28,79
Kaltenhouse	121 096	15,415	21,61
Oberhoffen	198 814	26,313	20,71
Ohlungen	56 780	11,771	13,22
Rohrwiller	61 547	10,399	16,22
Schweighouse	385 656	41,321	25,57
Production	3 821 595	42,069	252,14
A l'échelle de la régie	3 665 929	408,400	24,59

Le réseau de transport et de distribution de la régie peut être qualifié de réseau semi-rural au regard de la typologie des réseaux définis par l'Agence de l'Eau.

L'analyse par commune relève toutefois une certaine différence entre, d'une part, les communes urbaines (Bischwiller, Haguenau, Schweighouse), où l'on retrouve des usagers grands consommateurs (industries, zones d'activités...) et, d'autre part, les communes rurales (Kaltenhouse, Ohlungen, Oberhoffen et Rohrwiller), davantage pavillonnaires.

Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)

[P105.3] Il reflète la politique de comptage des volumes aux points de livraison (chez l'abonné) et l'efficacité de la gestion de ces comptages. Un indice bas signifie une bonne connaissance des volumes consommés.

Secteur	Volumes distribués (m³)	Volumes vendus (m³)	Linéaire de réseau (km)	Indice linéaire des volumes non comptés (m³/j/km)
Bischwiller	670 429	646 954	52,744	1,22
Haguenau	2 278 092	2 177 509	208,368	1,32
Kaltenhouse	142 648	116 569	15,415	4,64
Oberhoffen	220 344	197 053	26,313	2,43
Ohlungen	63 001	56 280	11,771	1,56
Rohrwiller	71 230	61 147	10,399	2,66
Schweighouse	419 325	383 156	41,321	2,40
Production	3 967 714	3 870 575	42,069	6,20
A l'échelle de la régie	3 865 069	3 638 668	408,400	1,52

Indice linéaire de pertes (ILP)

[P106.3] L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau.

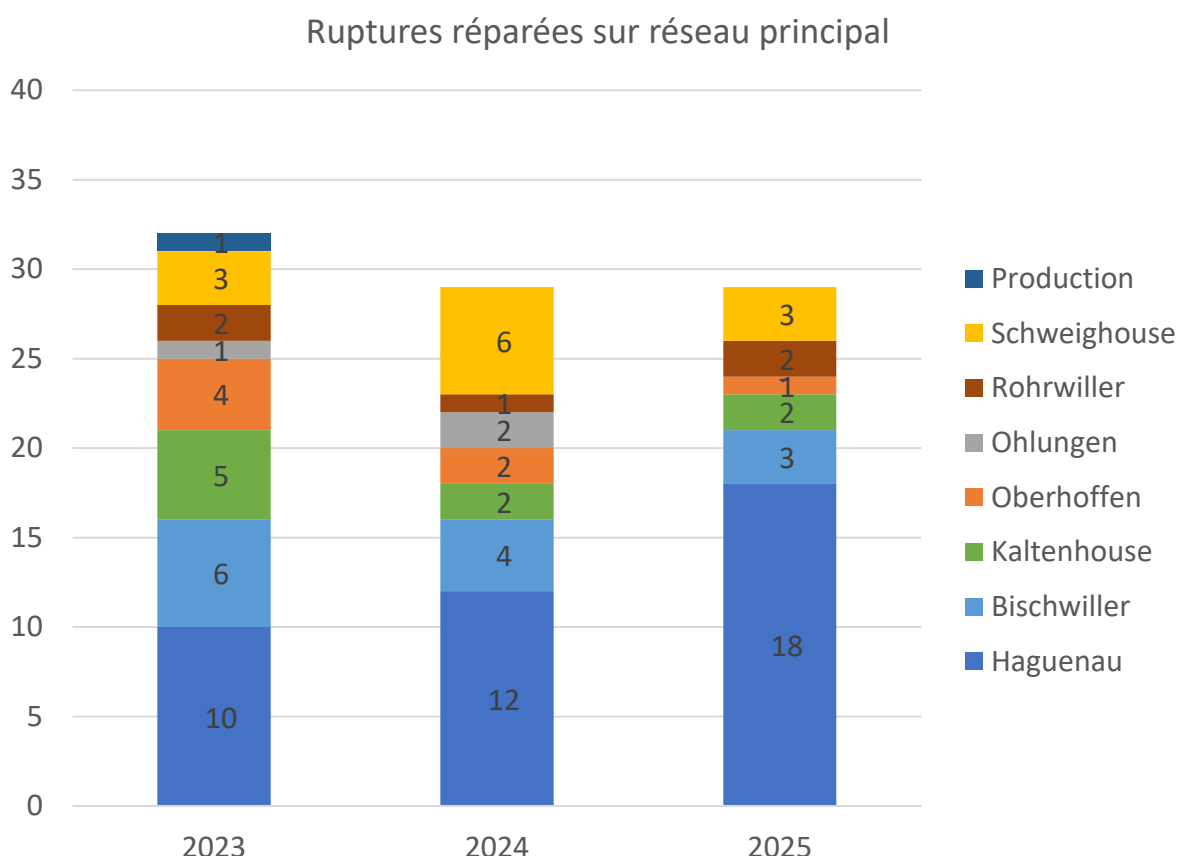
Secteur	Volumes distribués (m³)	Volumes consommés autorisés (m³)	Linéaire de réseau (km)	Indice linéaire de pertes (m³/j/km)
Bischwiller	670 429	651 954	52,744	0,96
Haguenau	2 278 092	2 189 509	208,368	1,16
Kaltenhouse	142 648	121 096	15,415	3,75
Oberhoffen	220 344	198 814	26,313	2,23
Ohlungen	63 001	56 780	11,771	1,45
Rohrwiller	71 230	61 547	10,399	2,55
Schweighouse	419 325	385 656	41,321	2,23
Production	3 967 714	3 821 595	42,069	2,88
A l'échelle de la régie	3 865 069	3 665 929	408,400	1,34

Le taux de pertes est relativement homogène dans les différents secteurs, exception faite de la commune de Kaltenhouse, où les pertes enregistrées sont très probablement la conséquence de branchements sauvages non localisés à l'heure actuelle.

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

[P151.1] Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1 000 abonnés.

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisation. Des coupures peuvent également être décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

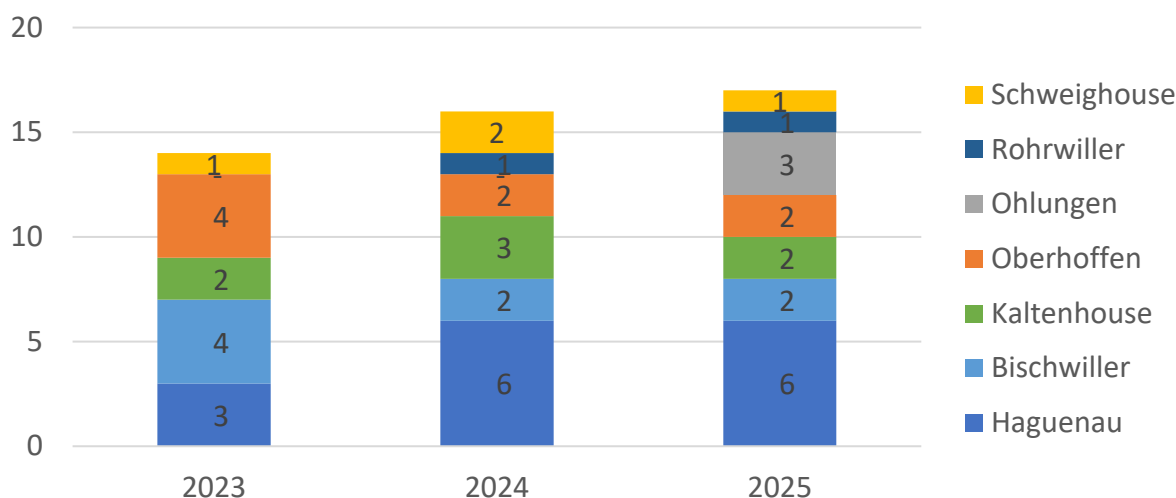


Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées s'élève **en 2025 à 1,46 pour 1 000 abonnés.**

$$\frac{29 \times 1\,000}{19\,828} = 1,46$$

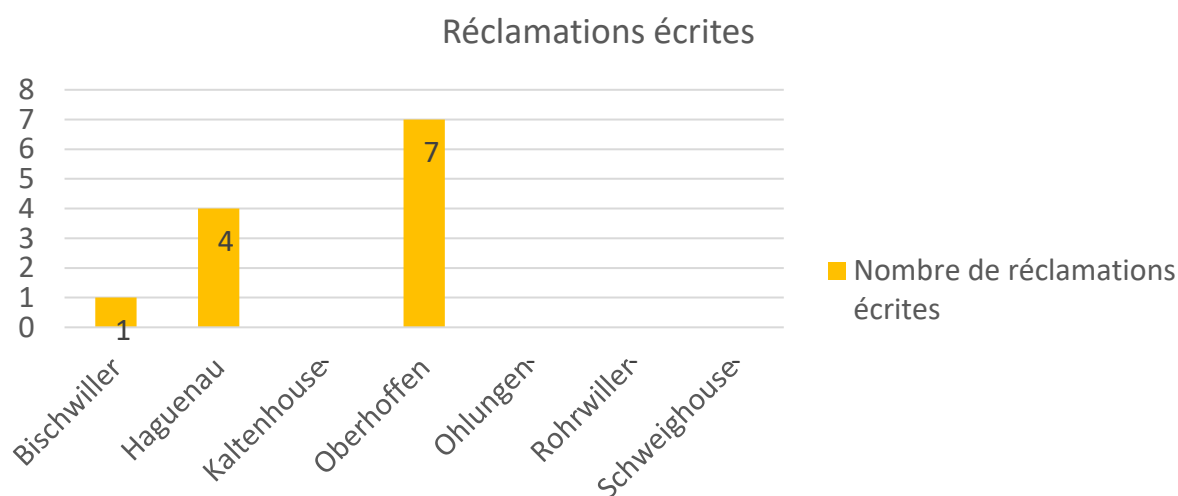
A cela s'ajoute d'autres interruptions de service rendues nécessaires par les fuites sur branchement. Ces interventions étant programmables en concertation avec l'utilisateur concerné, elles n'entrent pas dans le calcul de cet indicateur. A titre indicatif, le nombre de réparations de rupture sur branchement s'élève à **17 en 2025** selon la répartition suivante.

Ruptures réparées sur branchement



Taux de réclamations écrites

[P155.1] Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1 000 abonnés. Sont prises en compte, les réclamations relatives à des écarts vis-à-vis d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau du prix.



Nombre de réclamations écrites : **12** pour l'année **2025**

$$\frac{12 \times 1\,000}{19\,828} = 0,61 \text{ pour } 1\,000 \text{ abonnés}$$

Taux de respect des délais d'ouverture des branchements

- [D151.0] Délai d'ouverture d'un branchement neuf ou d'un branchement existant : **24 heures**
- [P152.1] Taux de respect : **100 %**

Les investissements réalisés en 2025

Les principaux investissements réalisés en 2025 ont permis la mise en œuvre des travaux suivants :

- **Le renouvellement de réseaux de distribution dans l'ensemble des communes de la régie.** Les anciennes conduites en fonte grise et en PVC sont ainsi progressivement remplacées par des conduites en fonte ductile plus résistantes ;
- **La création de deux nouveaux forages exploratoires dans le champ captant de l'usine de traitement d'eau de Bischwiller,** dans la perspective de renouveler les capacités de production de ce champ captant ;
- **Le lancement de la procédure d'appel d'offres** pour la construction d'une usine de traitement complémentaire des métabolites de pesticides présents dans l'eau ;
- **La poursuite des études engagées en 2023 pour la définition des Aires d'Alimentation des Captages** et la mise en œuvre d'actions de préservation de la ressource en eau en partenariat avec la profession agricole.

Ces investissements s'inscrivent dans une politique de maîtrise du vieillissement et d'amélioration des installations et, donc d'une sécurité de l'approvisionnement en eau des usagers du service. Ainsi, **2 012 327,30 € HT** ont été investis pour la réalisation de l'ensemble de ces opérations, et notamment les travaux sur réseaux suivants :

Renouvellement du réseau

HAGUENAU - Rue du Maréchal Foch	78 ml
HAGUENAU - Rue Bildstein	180 ml
HAGUENAU - Rue des Mûres	200 ml
HAGUENAU - Rue du Muguet	226 ml
HAGUENAU - Rue Neufeld	230 ml
HAGUENAU - Rue des Myrtilles	251 ml
OHLUNGEN - Rue de l'Eglise	148 ml
BISCHWILLER - Rue de la République	205 ml
BISCHWILLER - Rue des Ormes	290 ml
BISCHWILLER - Rue de la Gravière	120 ml
BISCHWILLER - Rue du Ried	485 ml
OBERHOFFEN - Rue des Tuiles	516 ml
KALTENHOUSE - Rue Bel'Air	164 ml
TOTAL	3 093 m

Extension du réseau

OBERHOFFEN - Rue de la Belette	70 m
TOTAL	70 m

Taux moyen de renouvellement des réseaux

[P107.2] Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchement) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur actuelle du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Commune	Linéaire renouvelé (m)					Renouvellement annuel 2025 (%)	Renouvellement moyen sur 5 ans (%)
	2021	2022	2023	2024	2025		
BISCHWILLER	634	-	217	891	1 100	2,09	1,08
HAGUENAU	1 099	1 515	1 273	1 928	1 165	0,56	0,67
KALTENHOUSE	-	152	65	-	164	1,06	0,49
OBERHOFFEN	-	135	-	501	526	2,00	0,88
OHLUNGEN	-	25	285	-	148	1,26	0,78
ROHRWILLER	235	-	260	-	-	-	0,95
SCHWEIGHOUSE	705	309	-	332	-	-	0,65
PRODUCTION	-	332	-	-	-	-	0,16
Total :	2 673	2 468	2 100	3 652	3 103	0,69	0,69

➤ Taux de renouvellement des réseaux de la régie (moyenne sur 5 ans) :

$$\frac{2,799 \times 100}{408,400} = 0,69 \%$$

La Communauté d'Agglomération souhaite faire progresser cet indicateur pour atteindre 1% de renouvellement du réseau chaque année, par l'exécution d'un programme d'investissement plus poussé, validé en 2023.

Actualités et perspectives 2026

Fin du contrat de délégation de service public (DSP) relatif à l'exploitation des réseaux de distribution d'Oberhoffen-sur-Moder

Le contrat de DSP portant sur l'exploitation des réseaux de distribution d'eau potable de la commune d'Oberhoffen-sur-Moder arrive à échéance le 30 juin 2026. Les agents de la régie communautaire prendront en charge cette exploitation à compter de cette échéance.

Les usagers du service seront informés de ce changement par courrier et pourront dès lors retrouver un point d'accueil physique au service de l'eau de la CAH, pour y effectuer toutes leurs démarches liées à la gestion de leur contrat d'eau.

Ouverture d'un Espace Abonné en ligne

La régie se dotera cet été 2026 d'un tout nouvel Espace Abonné accessible depuis le site internet de la CAH pour permettre aux usagers de la régie d'effectuer l'ensemble de leurs démarches par voie totalement dématérialisée.

Ce service permettra en outre aux usagers de suivre leur consommation d'eau, consulter leurs factures en ligne, transmettre leur relevé de compteur, ...

Programme de travaux 2026 en eau potable

La Communauté d'Agglomération de Haguenau a décidé de mettre en œuvre un programme ambitieux de renouvellement du patrimoine suivant un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI), avec pour cible : **1% de renouvellement des réseaux chaque année, soit environ 4 km de canalisation**. Ce programme de travaux comprend des opérations de renouvellement et/ou de renforcement du réseau pour un montant de **3 510 000 € HT**, en application de la politique de bonne gestion patrimoniale des installations.

Des provisions budgétaires supplémentaires sont programmées par la CAH pour des travaux à réaliser et des fournitures à commander à l'échelle de l'ensemble du périmètre de la régie communautaire de distribution d'eau :

- Travaux courants de renouvellement ou de création de branchements et de divers matériels (compteurs, regards compteurs, poteaux incendie) pour **520 000 € HT** ;
- Travaux de renouvellement des matériels nécessaires à l'exploitation des réseaux (véhicules, outillages) et la gestion du service de l'eau (acquisition de matériels et licences informatiques) pour **90 000 € HT**.

Les installations de production d'eau ne sont pas en reste. La CAH a intégré dans son Programme Pluriannuel d'Investissement une série d'opération visant à maintenir en état les ouvrages de production et à préserver la qualité de l'eau produit. Ce programme comprend pour 2026 :

- La fin des études portant sur la sécurisation de la ressource et la préservation de la qualité de l'eau produite, et notamment la définition des

Aires d’Alimentation des Captages (AAC), pour un montant de **50 000 € HT** ;

- Le démarrage du programme de construction de l’usine de traitement des métabolites de pesticides à Oberhoffen-sur-Moder, ainsi que la restructuration des réseaux de transport intercommunal entre Oberhoffen-sur-Moder et Rohrwiller, pour un montant de **5 500 000 € HT**.

Une provision de **100 000 € HT** vient compléter cette enveloppe budgétaire pour permettre le remplacement d’équipements sur les ouvrages de production, ce qui porte le programme global d’investissement 2026 de la CAH en matière d’eau potable à **9 790 000,00 € HT**.

Annexes

Synthèses de la qualité de l'eau 2025 (ARS)



ZONE DE DISTRIBUTION : CAH - BISCHWILLER - ROHRWILLER - REGIE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement d'élimination du fer, du manganèse (origine naturelle) et de désinfection par chloration. Une station de traitement au charbon actif permet également l'élimination des métabolites (en particulier métabolites du S-métolachlore classés non pertinents) quantifiés.

Votre réseau alimente de façon permanente 13820 personnes sur 2 communes (BISCHWILLER, ROHRWILLER). Le responsable des installations est : « COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **35**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **1 mg/L**
Valeur maxi : **1,2 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **15**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **198**
Valeur maxi : **0,1 microgramme/L (oxaalachlore)**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **42,8 °f**
Valeur maxi : **45,8 °f**

FER

Dépassements ponctuels de la référence de qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **30**
Valeur moyenne : **15,4 microgramme/L**
Valeur maxi : **330 microgramme/L**

MANGANÈSE

Élément d'origine naturelle pouvant générer une coloration de l'eau. Le maximum réglementaire est 50 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **0,643 microgramme/L**
Valeur maxi : **2,38 microgramme/L**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

SÉCHÈRESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 27/05/2026

UDI 067001860

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CAH - DISTRIBUTION - REGIE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides dépassant la limite de qualité, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement d'élimination du fer, du manganèse chlorure de vinyle et de désinfection par chloration.

Votre réseau alimente de façon permanente 45010 personnes sur 4 communes (HAGUENAU, KALTENHOUSE, OHLUNGEN, SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER). Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMETRES D'INTERET POUR LA POTABILITE DE L'EAU

BACTERIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **113**

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **12**

Valeur moyenne : **0,304 mg/L**

Valeur maxi : **1 mg/L**

PESTICIDES ET METABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **32**

Conformité : **84 %**

Nombre de substances recherchées : **199**

Valeur maxi : **0,13 microgramme/L (oxaalachlore)**

Substance(s) non conforme(s) : **oxaalachlore**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**

Valeur moyenne : **0 microgramme/L**

Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **12**

Valeur moyenne : **31,3 °f**

Valeur maxi : **33,3 °f**

FER

Présence inférieure à la référence de qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **107**

Valeur moyenne : **13,8 microgramme/L**

Valeur maxi : **99 microgramme/L**

MANGANÈSE

Élément d'origine naturelle pouvant générer une coloration de l'eau. Le maximum réglementaire est 50 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **12**

Valeur moyenne : **9,36 microgramme/L**

Valeur maxi : **18,9 microgramme/L**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 06/06/2026

UDI 067001861

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CAH - OBERHOFFEN-SUR-MODER

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

La teneur d'un ou plusieurs pesticides a dépassé ponctuellement la limite de qualité, sans risque pour la santé. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement d'élimination du fer, du manganèse chlorure de vinyle et de désinfection par chloration.

Votre réseau alimente de façon permanente 3878 personnes sur 1 commune (OBERHOFFEN-SUR-MODER). Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ EAU FRANCE SAS - AGENCE ALSACE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **22**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **0,443 mg/L**
Valeur maxi : **1 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

B

Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **15**
Conformité : **93 %**
Nombre de substances recherchées : **199**
Valeur maxi : **0,13 microgramme/L (oxaalachlore)**
Substance(s) non conforme(s) : **oxaalachlore**

SOMME DE 20 PFAS

-

Pas de données disponibles

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **31,6 °f**
Valeur maxi : **33,3 °f**

FER

Très bonne qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer un gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **13**
Valeur moyenne : **5,66 microgramme/L**
Valeur maxi : **20 microgramme/L**

MANGANÈSE

Élément d'origine naturelle pouvant générer une coloration de l'eau. Le maximum réglementaire est 50 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **9,14 microgramme/L**
Valeur maxi : **18,9 microgramme/L**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 06/06/2026

UDI 067001863

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Exemple de facture d'eau

recto



DIRECTION DES CYCLES DE L'EAU

9 Chemin du Gaz BP 50244
67504 HAGUENAU CEDEX
du lundi au vendredi
8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30

Service client et urgence 24h/24 :
03 88 73 71 71

@ eau@agglo-haguenau.fr

GESTION DES PAIEMENTS

SERVICE DE GESTION COMPTABLE
2 RUE DU CLABAUD
67504 HAGUENAU

03 88 53 26 51

@ sgc.haguenau@dgfip.finances.gouv.fr

PAIEMENT EN LIGNE

Connectez-vous 7j/7 et 24h/24 sur
www.agglo-haguenau.fr
Référence :

MESSAGE(S)

i Votre règlement de service public d'eau potable a été actualisé au 1er avril 2024. Il est consultable sur le site www.agglo-haguenau.fr et à l'accueil de la Direction des Cycles de l'Eau.

Réf. PDC \ abonné

CLIENT TITULAIRE DU CONTRAT \ ADRESSE DESSERVIE

Expéditeur SERVICE DE GESTION COMPTABLE
2 RUE DU CLABAUD
67504 HAGUENAU

Destinataire

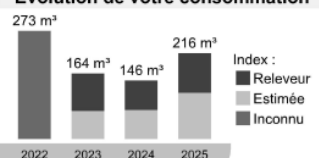
VOTRE FACTURE D'ESTIMATION DU 09/12/2025

Réf. facture : 2025 0078

Consommation du 11/07/2025 au 02/12/2025	Détails au verso
■ PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU	120 m³
■ COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	175,78€
■ ORGANISMES PUBLICS	207,55€
	85,04€
Total facture TTC	468,37 €

Montant TTC REGLEMENT AVANT LE 09/01/2026 468,37 €

Evolution de votre consommation



Les moyens de paiement mis à votre disposition pour votre règlement sont :

- **EN LIGNE** : sur le site www.agglo-haguenau.fr, Rubrique SERVICES EN LIGNE, je paye ma facture de consommation d'eau potable.
- **VIREMENT BANCAIRE** : IBAN: FR72 3000 1004 26C6 7000 0000 004 BIC: BDFEFRPPCCT en indiquant les références de la facture.
- **TIP SEPA** : dater, signer et renvoyer le TIP au moyen de l'enveloppe fournie (à affranchir). Merci de joindre un RIB si demandé ou si changé.
- **CHEQUE** : libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC accompagné du TIP non signé dans l'enveloppe fournie (à affranchir).
- **ESPECES (pour un montant inférieur à 300 euros) ou CB** : muni de la présente facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).
- **PRELEVEMENT SEMESTRIEL OU MENSUEL** : contacter la Direction des Cycles de l'Eau.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

TIP SEPA
Référence Unique de Mandat : ICS
Référence : 2025 0078
Créancier : SERVICE DES EAUX CA DE HAGUENAU

Montant : 468,37 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 61110
78924 YVELINES CEDEX 9

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

★

verso

<

Lettre d'information de l'Agence de l'Eau Rhin- Meuse



Édition mars 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres ont disparu. Ceci pour renforcer le principe "pollueur-payeur" et équilibrer les contributions des redevables.

LE SAVIEZ-VOUS ?

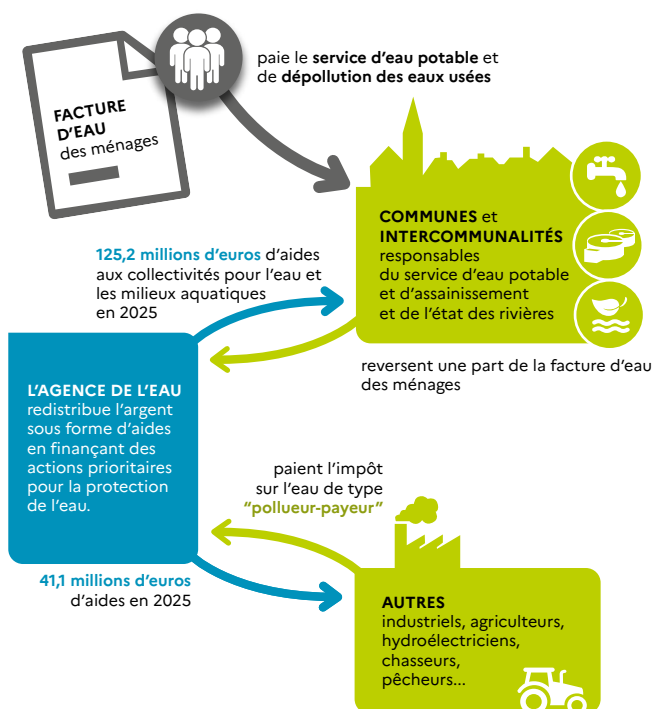
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation) ;
- le service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse au 1^{er} janvier 2024 est de **4,41 euros TTC par m³**.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/carte-interactive



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

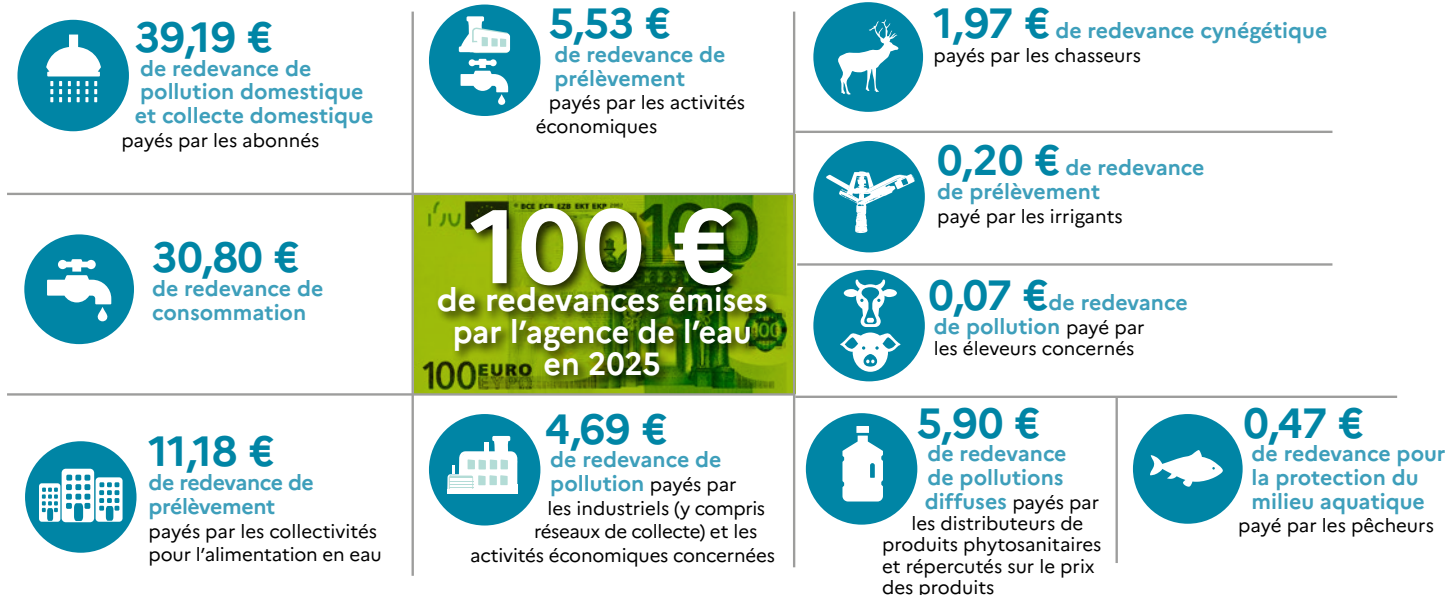
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 149,02 millions d'euros dont plus de 104,31 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2025 ?

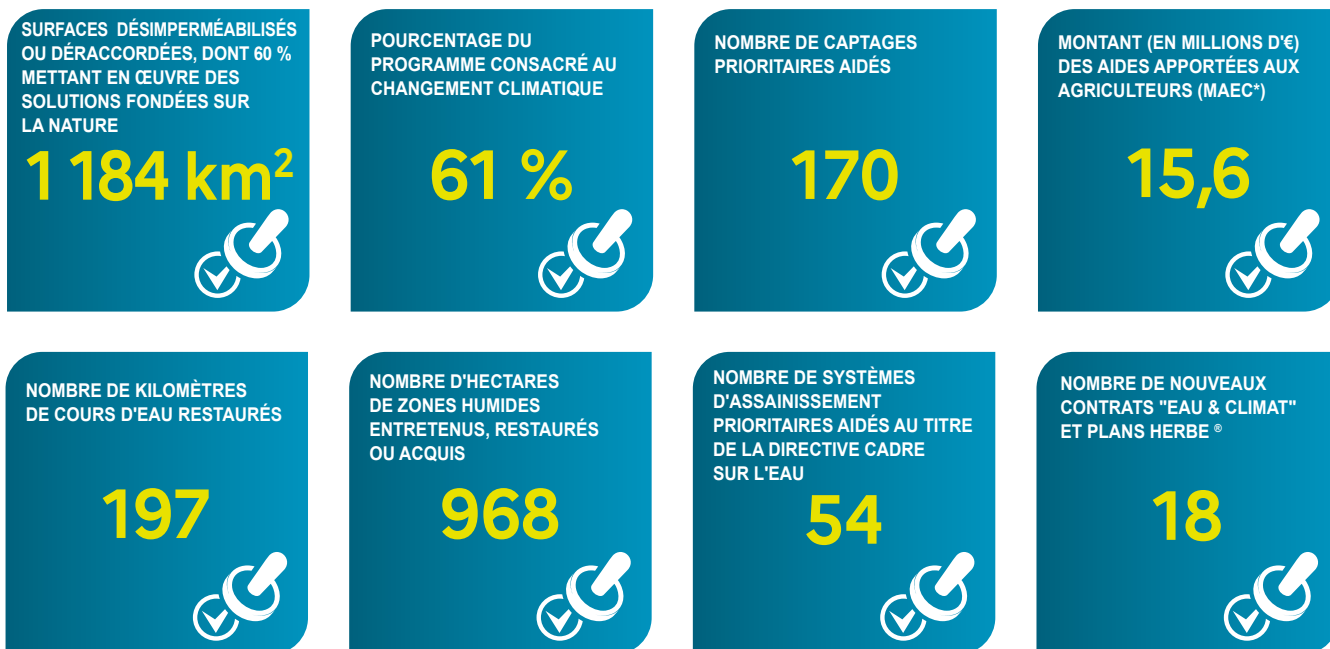
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2025

L'année 2025 marque la première année du 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2025-2030 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2025...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques (dont agriculture biologique, préservation de l'herbe)

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

61 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse sont **consacrés au changement climatique en 2025** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Des projets sont portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

2 474 projets ont été financés par l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour un montant de plus de 167,3 millions d'euros d'aides, dont 25,5 millions d'euros en déclinaison des mesures du plan Eau.

CONTRAT "EAU & CLIMAT"

Dans le cadre de sa politique au plus près des territoires, l'agence de l'eau renforce une approche territoriale en collaboration avec les acteurs et élus locaux. L'objectif : promouvoir un bon état des eaux et faire émerger des projets prioritaires alignés sur les objectifs environnementaux.

17 nouveaux contrats « Eau et Climat » ont été signés au cours de la 1^{ère} année du 12^e Programme d'intervention (2025-2030) portant à 64 le nombre total de contrats « Eau et Climat » approuvés depuis 2019, soit 58,9 % de la superficie du bassin Rhin-Meuse.

Ce partenariat territorial et multithématiques a permis la contractualisation en 2025 de 4 contrats industriels et 13 nouveaux contrats territoriaux pour accélérer la mise en œuvre d'actions en réponse aux enjeux « eau ».

Les contrats 2025 représentent 115,2 millions d'euros d'aides potentielles sur les années 2025-2028 pour un montant estimé de travaux sur le territoire Rhin-Meuse de 328,5 millions d'euros.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



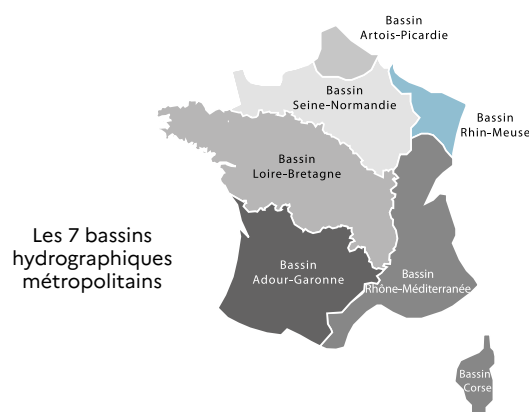
Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Suivez l'actualité 
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

COMPRENDRE, APPRENDRE, AGIR POUR L'EAU : DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES ET PRATIQUES

Le site des agences de l'eau vous met à disposition un ensemble de ressources à la fois pédagogiques et pratiques : infographies, podcasts, vidéos, articles... Tous ces supports ont pour objectif d'apporter une information accessible et transparente sur les enjeux de l'eau, la fiscalité de l'eau, les bonnes pratiques...

En savoir plus : <https://lc.cx/RessourcesAgences>



TOUT COMPRENDRE DE LA RÉFORME DES REDEVANCES

Les redevances des agences de l'eau sont essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. En incitant à des pratiques vertueuses et en renforçant la connaissance des pressions exercées sur les milieux aquatiques, ces redevances jouent un rôle clé dans la préservation de l'environnement.

Pour accompagner la réforme de 2025 et dans un souci de pédagogie, une foire aux questions, structurée par grandes thématiques, vous est proposée sur le site des agences de l'eau.

En savoir plus : <https://lc.cx/Redevances>